

L'assurance de traiter ce point aujourd'hui annule la proposition de changement, et l'ordre du jour tel que proposé est accepté. Il a la teneur suivante:

1. Validations d'élections complémentaires
 - a) Nouveaux / nouvelles député(e)s
 - b) Nouveaux / nouvelles suppléantes
2. Elections complémentaires.
 - a) Bureau du Synode 1 secrétaire
 - b) commission de consécration 1 membre diacre
1 membre laïc
3. Rapport de la Commission de consécration pastorale et diaconale
4. Résumé des procès-verbaux des 146^e et 147^e sessions du Synode
5. Rapport du Conseil synodal sur la gestion
 - Commentaire de la commission d'examen de la gestion
 - Examen du rapport
6. Information du Conseil synodal sur la création d'un Fonds de "Projet"
7. Comptes de l'exercice 2004
 - Commentaire de la Commission d'examen de la gestion
 - Examen du rapport
 - Rapport de l'organe de contrôle
 - Budget 2006
8. Rapports des Commissions nommées par le Synode
 - Commission de consécration pastorale et diaconale
 - Commission d'examen de la gestion
9. Rapport du Conseil synodal sur le Louverain
10. Rapport du Conseil synodal sur l'amélioration des conditions de travail et salariales
11. Rapport du Conseil synodal sur Terre Nouvelle et la cible synodale 2006
12. Rapport du Conseil synodal sur le projet d'une journée synodale
13. EREN 2003
 - Introduction du Conseil synodal sur la mise en place de la nouvelle organisation des paroisses
 - Information de la Commission d'examen de la gestion sur son travail d'évaluation
14. Rapport du Conseil synodal sur la création d'un poste expérimental d'animateur de la diaconie de proximité
15. Information du Conseil synodal sur le traitement de la motion "financement de "La Vie Protestante" neuchâteloise"
16. Rapport du Conseil synodal sur la pénurie - échanges Cevaa, résolution 146 M
17. Information du Conseil synodal concernant la consultation sur la consécration

18. Motions et propositions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode

1. Validations d'élections complémentaires

a) Nouveaux / Nouvelles député(e)s

Les élections de

Mme Martine Matthey, paroisse du Val-de-Travers, permanente

M. Joël Pinto, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, permanent

Mme Danièle Rinaldi, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, laïque

M. Philippe Schaldenbrand, paroisse du Joran, permanent

M. Daniel Schneider, paroisse du Joran, laïc

sont validées à l'unanimité.

b) Nouveaux / Nouvelles suppléantes

Les élections de

M. Jean-Philippe-Calame, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, permanent

M. Georges-André Monnier, paroisse du Joran, laïc

M. Pierre Tripet, paroisse La Chaux-de-Fonds, permanent

sont validées à l'unanimité

2. Elections complémentaires

a) Bureau du Synode (1 secrétaire)

Le président précise que la candidate, Madame Marianne Huguenin, a confirmé son accord le soir précédent. Madame Huguenin est députée laïque de la paroisse La Chaux-de-Fonds, membre du conseil paroissial, elle a aussi été secrétaire du Synode. M. Baker demande, à moins qu'il n'y ait d'autres propositions spontanées, d'approuver l'élection de Mme Marianne Huguenin.

Mme Marianne Huguenin est élue à l'unanimité secrétaire du bureau du Synode.

b) Commission de consécration

1 membre diacre

M. Philippe Schaldenbrand

1 membre laïc

Mme Nathalie Leuba

Mme Marie-Henriette Zweiacker, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, trouve que la candidature de M. Philippe Schaldenbrand pose quelques problèmes quant à son expérience professionnelle dans l'Eglise et demande un complément d'information. La Commission de consécration a une lourde responsabilité de discernement face à de futurs collègues, et pour comprendre les enjeux de l'Eglise, il faut quelques années d'expériences.

Le président ne sait pas qui pourrait donner des compléments d'informations si ce n'est le Bureau du Synode. Il poursuit en disant que tous les diacres ont été contactés, et deux réponses positives seulement ont été reçues, dont une personne qui n'était pas encore éligible. Mais il ne peut parler que des démarches de recrutement.

Mme Marie-Henriette Zweiacker, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, aimerait être très claire: la démarche de l'Entre-deux-Lacs n'est, en tout cas, pas un jugement de valeur à l'égard de Monsieur Schaldenbrand. Elle se demande s'il n'est pas préférable de laisser un poste vacant une année ou deux car elle trouve important d'avoir une expérience par rapport à l'Eglise. Elle invite M. Schaldenbrand à faire part de son expérience en milieu d'église.

M. Philippe Schaldenbrand vient préciser qu'il a été pendant environ 13 ans dans un Conseil paroissial et, durant 3 ans, député au Synode avant sa consécration.

Le pasteur Joël Pinto, paroisse de l'Entre-deux-Lacs demande quelle est l'expérience diaconale de M. Schaldenbrand.

M. Philippe Schaldenbrand explique que son expérience diaconale a eu lieu en même temps que son expérience professionnelle en tant que moniteur d'un atelier social à Neuchâtel pendant plus de treize ans. C'est dans ce cadre-là qu'il a effectué sa formation diaconale.

Pendant la distribution des bulletins de vote, **Le président** donne quelques indications pratiques:

- **Le pasteur Fabrice Demarle**, du Conseil synodal est excusé: il avait réservé ses vacances avant d'être élu.
- Chaque intervenant doit s'annoncer et dire à quel titre (personnel ou paroissial) il parle.
- Il n'y aura pas de cérémonie de consécration puisqu'il n'y a pas de candidat. La cérémonie prévue le 23 octobre est donc annulée. Trois rapports sur trois agrégés seront étudiés aujourd'hui. La présentation de ces trois agrégés, s'ils sont acceptés, aurait lieu lors du prochain culte de consécration, en octobre 2006.

Mme Marie-Henriette Zweiacker, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, demande d'envisager que cette présentation se fasse lors du culte, au Synode de décembre 2005. Elle trouve dommage d'attendre une année pour agréger son pasteur.

La pasteure Isabelle Ott-Baechler, pour le Conseil synodal, précise que dès lors que le Synode donne son accord à une agrégation, la personne est éligible. Cela ne retarde en rien son engagement dans la paroisse. La proposition de Mme Zweiacker lui paraît dommageable, car les paroissiens et paroissiennes ne sont pas présents lors d'un culte du Synode, de plus, ces cultes sont assez courts et, pour celui de décembre, on prendra également congé d'un certain nombre de ministres. Un culte de consécration est une fête de l'Eglise entière. C'est pourquoi, le Conseil synodal trouve plus judicieux, même si cela prend plus de temps, que cela se passe en octobre de l'année prochaine.

Le président donne les résultats du vote des élections complémentaires pour la commission de consécration :

Mme Nathalie Leuba: 47 oui, 2 non, 1 bulletin blanc

M. Philippe Schaldenbrand : 35 oui, 11 non et 4 bulletins blancs.

Les deux candidats sont donc élus.

3. Rapport de la Commission de consécration pastorale et diaconale

Le pasteur Robert Tolck, président de la Commission de consécration diaconale et pastorale, présente au Synode trois personnes, ministres consacrés dans d'autres Eglises que L'EREN :

Mme Viviane Maeder a obtenu en 1974 un brevet d'enseignement primaire. Elle a pratiqué en divers endroits jusqu'en 1991 et a entrepris dès 1992 une formation diaconale dans l'Eglise Réformée Evangélique du Canton de Vaud. Depuis 2003, Mme Maeder est aumônière de rue à Neuchâtel, dans un cadre oecuménique. Les collègues qui l'ont côtoyée soulignent sa disponibilité, son respect des différences, son aptitude à favoriser chez ses

interlocuteurs l'estime d'eux-mêmes, son sens de l'écoute et ses qualités de cœur. La Commission de consécration l'a entendue le 21 avril dernier, les réponses claires aux questions qui lui étaient posées, son enthousiasme, tout cela a permis d'apprécier ses grandes compétences, sa richesse spirituelle, son authenticité et sa créativité. La Commission de consécration recommande donc au Synode d'accorder à Mme Viviane Maeder, l'agrégation au Corps diaconal de l'EREN.

Comme il n'y a pas de questions ou remarques, **le président** procède au vote. **Le Synode unanime accepte l'agrégation au corps diaconal neuchâtelois de Mme Viviane Maeder**

Le pasteur Zachée Betché, de nationalité camerounaise, est né en 1970. Il est marié et père d'un enfant. Il exerce actuellement son ministère dans la paroisse des Hautes Joux et il est référent du lieu de vie des Brenets où il habite. Zachée Betché a reçu la consécration au ministère pastoral en 2001 au sein des Unions des Eglises baptistes du Cameroun. Pour autant, le baptême des petits enfants ne pose aucun problème à ce pasteur baptiste. Une référence très autorisée nous parle d'un homme remarquable intellectuellement, humainement et pratiquement. La Commission de consécration a pu vérifier ces références, aussi recommande-t-elle d'accorder au pasteur Zachée Betché l'agrégation au corps pastoral neuchâtelois.

Comme il n'y a pas de questions ou remarques, **le président** procède au vote. **Le Synode unanime accepte l'agrégation au corps pastoral neuchâtelois du pasteur Zachée Betché.**

Le pasteur Didier Wirth a obtenu une licence en théologie à la Faculté de Neuchâtel, en 1994. Le pasteur Wirth a exercé son ministère pastoral à Moutier avant de répondre en 2003 à l'appel de la paroisse de St-Blaise - Hauterive, aujourd'hui lieu de vie de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs. Il a reçu sa consécration au ministère pastoral en 1995 au sein de l'Union synodale réformée évangélique Berne-Jura. Le rapport d'évaluation de sa suffragance à St-Blaise montre en Didier Wirth un pasteur heureux et à l'aise dans les différents domaines du ministère pastoral, en particulier dans la célébration des cultes et de la catéchèse. Les échos sont positifs, on se plaît à souligner son dynamisme, sa créativité, sa franchise et sa clarté, ainsi que sa volonté de nouer des contacts, aussi dans la société civile en général. La Commission de consécration a pu apprécier ses compétences, spécialement en matière biblique. La Commission de consécration propose donc au Synode de lui accorder l'agrégation au corps pastoral neuchâtelois.

Comme il n'y a pas de questions ou remarques, **le président** procède au vote.

Le Synode unanime accepte l'agrégation au corps pastoral neuchâtelois du pasteur Didier Wirth.

Le président félicite les candidats et donne la parole à **Mme Martine Schlaeppy** pour la prière de reconnaissance.

4. Résumé des procès-verbaux des 146^e et 147^e sessions du Synode

Le président demande s'il y a des remarques.

Le pasteur David Allisson, paroisse La Chaux-de-Fonds, est, d'une manière générale, étonné du caractère squelettique, voire lapidaire des résumés des procès-verbaux et demande comment les députés ont accès au procès-verbal complet ?

La pasteure Isabelle Ott-Baechler, pour le Conseil synodal, précise que les procès-verbaux sont à disposition au secrétariat général pour les députés qui souhaitent les obtenir ou les lire.

Le président Phil Baker aimerait savoir s'ils seront publiés sur le nouveau site internet de l'EREN

La pasteure Isabelle Ott-Baechler répond que le Conseil Synodal n'a pas encore étudié cette question. Elle ne pense pas que ces documents soient utiles à tout le monde, cependant, cette question est à débattre au Conseil information et communication.

En l'absence d'autres remarques, **le président** procède au vote pour l'acceptation du résumé du PV de la 146^e session, puis du PV de la 147^e session.

Les résumés des procès-verbaux des 146^e et 147^e sessions sont acceptés à l'unanimité

5. Rapport du Conseil synodal sur sa gestion

En préambule, **la pasteure Isabelle Ott-Baechler** désire exprimer, au nom du Conseil synodal, toute sa sympathie au président du Synode, le pasteur Phil Baker, qui a perdu sa mère qui habitait en Angleterre, et qui est revenu de ce pays lundi soir. Elle le remercie d'être fidèle au poste dans ces circonstances difficiles.

Le Conseil synodal se réjouit de la qualité de ce rapport d'activité, nouvelle formule, qui représente un pas de plus dans le désir du projet EREN 2003, d'une plus grande visibilité des actions et du message de l'Eglise réformée. Ce rapport d'activité ne vise pas à l'exhaustivité. Mais il convient de réparer deux oublis majeurs pour lesquels le Conseil synodal présente ses excuses aux personnes lésées. Il s'agit, d'une part, d'un manque concernant la mention de **Mme Stéphanie Wurz**, qui est pasteure desservante dans la paroisse des Hautes Joux. D'autre part, dans le département théologie éducation et formation, il manque la mention des activités du secteur théologie concernant plus particulièrement la plateforme interreligieuse et les explorations théologiques qui connaissent un grand succès avec 17 participants.

- Commentaire de la Commission d'examen de la gestion

Le pasteur Pierre de Salis, de la Commission d'examen de la gestion (CEG) salue l'image dynamique et le saut dans la modernité de ce nouveau rapport d'activité. Un dynamisme et une joie de vivre ressentis également dans le dernier culte cantonal au Val-de-Travers. Ce rapport met ainsi en avant que notre Eglise, c'est avant tout des femmes et des hommes, des bénévoles et des professionnels, des travailleurs de l'ombre et des personnalités médiatiques, qui tous concourent au bien de ceux qui aiment Dieu.

La CEG est bien consciente que les missions et responsabilités confiées au Conseil synodal sont lourdes et ardues. Néanmoins, elle est heureuse du courage et de la transparence sur les questions difficiles. La transparence entretient la confiance, la réalité de l'année écoulée n'est pas masquée par des artifices comptables et c'est tant mieux. Au chapitre des motivations, nous pouvons saluer les différents projets novateurs évoqués tout au long de ces pages.

Avant de procéder à l'examen du rapport chapitre par chapitre, **le président** ouvre la discussion sur le rapport en général.

Le pasteur David Allisson, paroisse La Chaux-de-Fonds, demande comment le rapport est diffusé plus largement.

La pasteure Isabelle Ott-Baechler, pour le Conseil synodal, répond que ce rapport, réalisé grâce à la collaboration avec aRc management SA, a été distribué aux responsables de l'EREN, aux Eglises sœurs, à l'Etat, aux communes, ainsi qu'aux personnes morales qui le souhaitent. Il a aussi été distribué à la presse. Ces informations figurent dans l'avant-propos.

- Examen du rapport

Le rapport est examiné chapitre par chapitre, comme personne ne se manifeste, **le président** procède au vote sur l'acceptation du Rapport d'activité.

Le rapport d'activité est accepté à l'unanimité.

6. Information du Conseil synodal sur la création d'un Fonds de "Projet"

Introduction de **la pasteure Isabelle Ott-Baechler**, pour le Conseil synodal: les comptes 2004 montrent un déficit d'une certaine importance qui fragilise notre Eglise. C'est une situation déjà rencontrée il y a quelques années. Nous sommes confrontés à l'adversité, et nous allons la surmonter ensemble par la prière et par une action concertée. Cette fragilisation touche de manière générale les Eglises en Suisse et en Europe. Réduction de 30 postes sur 300 dans l'Eglise Berne-Jura-Soleure, le canton de Vaud fait des économies en réduisant ses postes pour la deuxième fois, sans parler de l'Eglise protestante de Genève. Cette situation est due aux difficultés financières des collectivités, à la diminution constante depuis 1940 des Protestants, et au sein de l'EREN, cela est dû à la diminution régulière du paiement de la contribution ecclésiastique. Aujourd'hui, l'EREN reçoit environ 12'000 versements pour 35'000 bordereaux envoyés. Les déficits seraient couverts si par exemple pour chaque bordereau, les familles donnaient CHF 100.- de plus, ou si 2000 bordereaux de plus étaient payés. Cette situation engendre un certain nombre de risques: découragement des bénévoles et permanents, risque de vouloir en faire toujours plus sans une stratégie claire, risque de résignation. Dans ce contexte, quelle attitude spirituelle adopter ?

Le Conseil synodal estime essentiel d'être conscient de tout ce que nous recevons et souhaite exprimer sa gratitude pour le soutien des protestants du canton. S'il y a érosion du paiement de la contribution ecclésiastique, toutefois beaucoup paient, et il faut souligner que les protestants soutiennent en plus leurs paroisses, la cible missionnaire, un certain nombre d'activités, sans compter les heures de bénévolat des paroissiens qui s'engagent dans l'Eglise. La générosité et le soutien existent. Mais cela n'enlève rien au problème du déficit, bien entendu.

Pour cette session, le Conseil synodal propose cinq rapports qui peuvent sembler en contradiction avec les mesures nécessaires de réduction des coûts. Le Conseil synodal est toutefois convaincu que, tout en réduisant les coûts, il est nécessaire de soutenir des projets.

M. Georg Schubert, pour le Conseil Synodal, précise qu'il est de la compétence du Conseil synodal de créer des fonds. L'idée est la suivante : on ne sort pas de cette situation difficile en économisant seulement. Il faut aussi avoir l'idée et le courage d'avancer. Si nous n'inventons pas de nouveaux projets pour les personnes qui ne participent pas aux activités de l'Eglise, on ne va pas survivre. Citation d'un auteur inconnu "Celui qui

veut que l'Eglise reste comme elle est, ne veut pas qu'elle reste". Le Conseil synodal a donc créé un fonds pour des projets inédits, pour réaliser des choses que nous avons déjà eues en tête sans les mettre en route faute de moyens. Cela peut être un théâtre de rue pour annoncer la Bonne nouvelle, un centre de rencontre pour les mois d'hiver, etc... Un règlement sera certainement rédigé durant l'été. Chacun peut aussi préparer pendant l'été un descriptif de projet, avec le public ciblé, le budget, d'autres idées de financement ainsi que l'échéancier.

Il n'y a pas de vote sur ce point et la parole n'est pas demandée.

7. Comptes de l'exercice 2004

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, rappelle que chaque député au Synode a reçu les comptes détaillés de l'exercice en plus du résumé figurant dans le Rapport d'activité. D'un côté, nous savions depuis quelque temps que les entrées ne suivaient pas notre budget, ou autrement dit, que le budget était trop élevé ! Mais en règle générale, les dépenses suivent le budget, sauf au point D1, (CER, nouvelle répartition des tâches) et D6 (rénovation et entretien des bâtiments) qui montrent des excédents de dépenses. Monsieur Schubert donne quelques explications sur le paiement de la contribution ecclésiastique : la contribution des personnes morales est très difficile à prévoir, la période de taxation fiscale pouvant être longue; les chiffres définitifs pour 2002 ne sont pas encore connus. Pour les années 2000 et 2001, l'augmentation est due au changement du mode de perception des impôts. La tendance pour les entrées 2005 est une diminution de 100'000.-- fr. à 200'000.-- fr. Il faudrait prévoir une diminution de 150'000.-- fr. par an à long terme.

Il n'y a pas d'excédent de dépenses inexplicables, mais chaque année on dépense un peu plus. Pour équilibrer le budget, il faut réduire les coûts et réduire le nombre de postes car presque 80% des dépenses sont directement liées à des postes. L'autre possibilité est, évidemment, d'augmenter les recettes. La situation est difficile et il faut essayer de travailler ensemble. Comme précisé tout à l'heure, nous ne sommes pas les seuls. Partout en Europe occidentale on constate une pénurie de ministres et des difficultés financières. Le Conseil synodal estime qu'on a un peu de temps, sans, toutefois, devoir réagir tout de suite et supprimer des postes dans l'urgence. Mais il faut déjà y réfléchir. Le Conseil synodal a créé deux groupes de réflexion. Le premier réfléchit sur les problèmes de financement. Comment financer l'Eglise autrement que par la contribution ecclésiastique ? Un grand nombre de Protestants déclarés ne paient pas leur contribution. Paieraient-ils s'ils étaient membres d'une association : on est membre du club de tennis et de l'Eglise, et l'on paie sa contribution. Cette image est gênante, mais peut-être que c'est une réalité dans notre société. Le deuxième groupe réfléchit sur les incidences de la réduction des postes. Par la réduction de postes, c'est notre manière de travailler qu'il faut redéfinir. Trouver et décrire nos priorités, quelles tâches nous voulons continuer pour accomplir notre mission.

La réalité de la structure de l'EREN pose problème: pour réaliser un budget, le Conseil synodal a besoin des décisions du Synode. Si on veut orienter autrement l'Eglise, c'est le Synode qui doit prendre les décisions nécessaires. Il faut donc avoir une session entre aujourd'hui et la session qui décide du budget. On ne peut pas présenter le budget et en même temps les priorités et les économies possibles, parce que le Synode n'est peut-être pas d'accord avec les priorités du Conseil Synodal. Donc le Conseil Synodal propose de préparer un rapport sur les priorités et les tâches pour décembre 2005, et par conséquent, une session supplémentaire en février 2006 pour le budget 2006. Le temps est trop court pour permettre une session supplémentaire en automne.

- Commentaire de la Commission d'examen de la gestion

M. Bertrand Jaquet, pour la CEG, souligne l'excellente collaboration avec M. Schubert pour l'analyse des documents concernant les comptes. Pour la première fois dans les comptes, la perte réelle est indiquée (1'100'000.-- fr.). M. Jaquet remercie pour cette clarté. Les charges sont semblables au budget. Pour les recettes, c'est toujours une gymnastique un peu compliquée des transitoires de la contribution ecclésiastique, et la Commission d'examen de la gestion (CEG) demande que ce qui reste soit versé au fonds de réserve pour que la perte réelle apparaisse et non un commentaire. D'autre part, les ventes d'immeubles sont toujours, par règlement interne, imputées soit au fonds de roulement, soit au fonds de stabilisation des salaires. Remarques générales sur les comptes: 78% des recettes proviennent de la contribution ecclésiastique. 72% des charges représentent les salaires. Notre matelas de sécurité au 1^{er} janvier, sans toucher aux immeubles s'élèvera à 1 million et demi. Si les recettes et les dépenses sont les mêmes pour l'exercice 2005, il y a déjà aujourd'hui une partie substantielle de ce matelas qui est entamé. Nous avons donc du pain sur la planche pour sortir de la situation. Mais nous avons confiance et des solutions pourront être trouvées. Concernant les comptes de l'exercice 2004, la CEG invite le Synode à les accepter.

La CEG pense qu'une large collaboration entre les différents organismes de l'EREN est nécessaire pour faire face aux différents enjeux. Que va-t-on perdre, que va-t-on gagner ? Par exemple, plus on supprime de postes, moins on agit sur le terrain, d'où le risque de diminuer encore les rentrées fiscales, sans compter le risque de découragement des bénévoles. La CEG appuie donc la proposition du Conseil synodal d'une session en décembre, et une session supplémentaire en février 2006. La CEG suggère d'utiliser la réunion des présidents qui a lieu deux fois par an pour être un relais d'informations: dire à chaque fois où l'on en est, ce qui a été fait, ce qui reste à faire, ce qui unit et ce qui peut diviser, afin d'être très clairs.

Le président procède à l'examen détaillé des comptes :

Les points A1, A2, D1, D2 ne soulèvent pas de commentaires.

Pour D3 - Diaconie et entraide, **M. Jacques Laurent**, paroisse du Joran, désire en savoir plus sur le subside accordé à la Croix-Bleue (numéro 4). Il aimerait comprendre à quoi sert cette subvention. La Croix-Bleue lui paraît plutôt devoir être reliée au Centre cantonal Théologie Education Formation (ThEF) ou, en tout cas, aux activités de sensibilisation et de formation d'après le libellé de ce poste "animateur de la Croix-Bleue".

Mme Michèle Allisson pour le Conseil synodal explique que, comme les notes l'indiquent, il s'agit de la prise en charge de 20% du salaire de l'animateur de la Croix-Bleue. Madame Allisson va voir ce qu'elle pourra obtenir comme informations supplémentaires.

M. Peter Aerne, paroisse de Neuchâtel, rappelle qu'en 2004, on a fêté les 40 ans du Centre Social Protestant de Neuchâtel, en 2006, ce sera les 60 ans de l'EPER. En 2005, la Société Biblique Suisse fête ses 50 ans. Au nom du Comité de la Société Biblique Suisse, dont il fait partie, Monsieur Peter Aerne aimerait remercier le Synode pour le montant de 4'500.-- fr. qu'il lui octroie chaque année. Les 50 ans de la Société Biblique Suisse, c'est aussi 50 ans de relations harmonieuses avec l'EREN.

Pour D4 - Théologie, Education Formation, **le pasteur Patrick Schluter**, paroisse La Chaux-de-Fonds, demande plus de renseignements sur le point a)Théologie pour lequel les frais divers se montent à 12'569 fr. 75, alors

que le budget s'élève à deux milles francs. Il désire plus d'informations que les notes à l'appui des comptes, notamment concernant les frais de déplacement, qui se montent à 6'000 francs.

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, répond que des explications ont été demandées au Conseil du ThEF. Il semble qu'il y ait eu une mauvaise estimation due à l'ignorance du développement de ce Centre et des déplacements des permanents, mais il y a peut-être également un problème au niveau de la comptabilisation des kilomètres. Le Conseil du ThEF doit encore renseigner le Conseil Synodal.

D5, D6, ne soulèvent pas de commentaires.

Le total des recettes se monte à 9'185'788 fr. 70 et le total des charges à 9'728'053 fr. 50. L'exercice montre donc un excédent de charges de 542'264 fr. 80.

- Rapport de l'organe de contrôle

Ce rapport ne soulève aucun commentaire.

Le président procède au vote sur l'acceptation des comptes :

Avec une abstention, **les comptes 2004 sont acceptés à une très large majorité.**

8. Rapports des Commissions nommées par le Synode

- **Commission de consécration pastorale et diaconale**
- **Commission d'examen de la gestion**

Ces deux rapports n'amenant aucune remarque ou commentaire, **le président** procède au vote sur l'acceptation de ces deux rapports. **Avec une abstention, ces rapports sont très largement acceptés.**

Le président propose de regarder l'état de la desserte, à la page 26, ainsi que les statistiques à la page 15 avant de clore ce chapitre.

9. Rapport du Conseil synodal sur le Louverain

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, désire donner quelques références. Le Louverain a joué et joue un rôle dans notre Eglise. Il a été construit dans le projet des "Chantiers de l'Eglise", et le Conseil synodal aimerait le garder. Le projet soumis part de l'idée que le Louverain ne devrait pas coûter davantage, et que l'EREN garantit sa subvention habituelle de 250'000 francs par an, au moins pour les cinq prochaines années. Cette subvention est aussi le signe de l'utilité du travail dans ce Centre pour l'Eglise. Le projet de rénovation et d'adaptation prévoit un financement de l'extérieur. La recherche de fonds serait faite par une personne mandatée pour cela. Si le financement du Louverain n'est pas possible ou n'est pas assuré, le Conseil synodal devra faire un rapport de ce constat. Deux possibilités : adapter le projet (avec des moyens plus modestes) ou trouver une autre société voire un autre propriétaire. Le Conseil synodal propose donc d'engager un chef de projet, parce que le maître de maison doit garantir la bonne marche du Centre et n'a pas le temps de chercher des fonds. Aucune personne à ce jour n'a encore été recherchée, car le Conseil synodal attend d'abord l'approbation du Synode.

M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, soutiendra la proposition du Conseil synodal, mais désire mentionner que cela suppose, au-delà d'un simple vote,

un engagement réel et sans concession de la part de toutes les paroisses. C'est un lieu que nous devons prendre l'engagement d'habiter, d'utiliser pour toutes sortes d'activités: journée de prière, sortie de paroisse, peut-être siège administratif de l'EREN, pourquoi pas?

Sœur Odette Piazzini, paroisse du Val-de-Travers, est chargée de communiquer la prise de position négative, à l'unanimité, du Conseil paroissial du Val-de-Travers concernant toutes les résolutions mentionnées dans le rapport sur l'avenir du Louverain. Le Conseil paroissial ne voit pas l'utilisation qu'il pourrait faire de ce Centre, et ne pense pas que les mesures proposées puissent aboutir à une situation financière équilibrée à moyen et long terme.

Le pasteur Pierre de Salis, Centre cantonal Théologie Education Formation, a le sentiment que le Synode a l'occasion de réparer une certaine forme d'injustice à l'égard du Louverain. Dans un Synode qui a eu lieu au Louverain en juin 2002, il avait été décidé de fusionner les Centres cantonaux théologie, éthique et prospective avec Education et formation en une seule entité, et cela avait eu pour effet de bouter hors de l'organigramme, le Louverain. La chance aujourd'hui est de donner au Louverain la place qu'il mérite dans l'EREN. En 2007 ou 2008, le Louverain fêtera son quarantième anniversaire.. "laissons-lui le temps de finir de traverser son désert pour trouver la terre promise".

Mme Denise Jaquemet, communauté Fontaine-Dieu, relève que ce qui pose question c'est parfois l'ouverture à toutes sortes d'activités et de séminaires qui ne correspondent pas forcément à la ligne théologique et spirituelle de l'EREN. Une ouverture pour parvenir à une rentabilité du centre, mais qui justement n'est pas rentable.

M. Luc Dapples, Centre cantonal Théologie Education Formation, donne une proposition à titre personnel et en tant que maître du Louverain. Pendant le débat, il ne représentera pas le TheF, dont il est délégué, mais uniquement les huit collaborateurs du Centre du Louverain. Il admet que le Centre n'est pas rentable sans une subvention qui permet d'assurer la totalité des activités. Parmi ces activités il relève : 37% d'utilisation par des groupes de l'EREN, 31% de journées d'occupation du Louverain par l'EREN. La subvention de 250'000 francs correspond à 35% du budget. Rapport très clair entre la subvention versée au Louverain et l'utilisation que l'EREN fait du Louverain.

La votation sur l'entrée en matière est acceptée.

Le président propose d'opposer la première résolution du Conseil synodal à l'amendement de la paroisse de L'Entre-deux-Lacs qui se présente comme suit :

- 1. Le Synode reconnaît que l'EREN n'a plus les moyens financiers d'assurer la pérennité du Louverain.**
- 2. Le Synode charge le Conseil synodal de présenter au Synode de décembre 2005 des scénarii de désengagement de l'EREN pas rapport au Louverain prenant effet au cours de la présente législature.**

M. Georg Schubert défend la résolution du Conseil Synodal en marquant sa surprise par rapport aux avis très contrastés entendus jusqu'à maintenant et le manque de réaction du Synode. Que doit donc comprendre le Conseil synodal ? Il est évident que si le Synode donne son accord pour que l'EREN garde le Louverain, l'EREN doit aussi l'utiliser. M. Georg Schubert demande au Synode de manifester plus clairement sa volonté afin que le Conseil synodal puisse mieux comprendre les enjeux.

M. Armand Kurth, paroisse La Chaux-de-Fonds, parle à titre personnel et donne une rapide synthèse des discussions qui ont eu lieu au Conseil paroissial de La Chaux-de-Fonds. Les discussions sont allées dans les mêmes directions que les avis déjà donnés ce matin. Il est impossible de donner un avis du Conseil paroissial puisque celui-ci était divisé. Soit on estime que le Louverain n'est plus viable et on arrête les frais dans un certain délai, soit on décide que cela vaut la peine d'investir encore (un peu plus de deux millions si on calcule la subvention et ce qu'il faudrait investir). Si l'option de continuer est prise, il faudrait trouver un chef de projet dans des délais très brefs. On peut se demander s'il arrivera à faire ce qui lui sera demandé avec un temps de travail à 10 ou 20%. Si le financement n'est pas trouvé, Monsieur Kurth pense qu'il faudrait garder l'option d'une fermeture.

Le président propose que la Paroisse de l'Entre-deux-Lacs développe son amendement.

Mme Danièle Rinaldi, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, précise qu'il y a eu beaucoup de discussions dans le Conseil paroissial de l'Entre-deux-Lacs. Cette résolution ne veut pas dire fermer le Louverain. Plusieurs réflexions ont conduit le Conseil paroissial à proposer cet amendement. Il reconnaît une équipe du Louverain motivée et qui a des projets. "L'EREN se désengage" cela ne veut pas forcément dire fermeture. Dans le rapport reçu, il est mentionné un rapport fait par M. Müller, mais on n'en sait pas beaucoup plus, ce qui est dommage car il évoquait tout de même l'avenir possible de ce lieu. Mme Rinaldi poursuit en citant le rapport : "Le Collège s'est rendu compte que l'attachement au Louverain de la population neuchâteloise était plus grand qu'on l'imaginait et que sa fermeture pourrait faire disparaître tout un pan de l'histoire de l'Eglise". N'est-il donc pas plus judicieux que l'Eglise reconnaisse, au vu des comptes et des projections pour l'avenir, que c'est un outil qu'elle n'a plus les moyens de garder. Le lieu est intéressant et les personnes qui souhaitent marquer leur attachement à ce lieu pourraient en faire une fondation. Beaucoup de pistes sont possibles sans fermer le lieu et sans que l'EREN ne soit impliquée. Les paroisses sont aussi sujettes aux difficultés financières, beaucoup de sessions et retraites se font dans leurs propres locaux. C'est aussi conséquent de reconnaître que nous faisons du déficit et oser dire, après quarante ans, que ce lieu ne correspond plus à nos possibilités.

Mme Eliane Meystre, paroisse de l'Est du Val-de-Ruz, communique que la paroisse souhaite, dans la mesure du possible, que l'EREN garde le Louverain. Mme Meystre enchaîne avec des considérations plus personnelles. Elle a participé, comme préadolescente, à toutes sortes de manifestations pour récolter des fonds pour la construction du Louverain. Elle a donc l'impression que dans une toute petite mesure, le Louverain lui appartient un peu. L'EREN est la dépositaire de ce lieu. Il est possible qu'un certain enthousiasme se soit endormi, il faudrait peu pour qu'il se réveille. On doit trouver de l'argent pour l'EREN, et l'on va demander à tout le monde de faire des efforts, comme il y a quarante ans pour le Louverain. Si des personnes que l'on sollicite pour l'EREN s'aperçoivent que quarante ans après on abandonne, on aura quelque peine à les motiver.

Mme Nathalie Leuba, paroisse des Hautes Joux, précise que le Conseil paroissial a soutenu à l'unanimité toutes les résolutions du Conseil synodal, mais elle ne peut pas s'engager à ce que la paroisse l'utilise davantage, cependant les personnes présentes au Synode vont inviter la paroisse à le faire.

M. Fred-Eric Jan, paroisse de La Côte, à titre personnel, explique que le Louverain, faisait partie de tout un ensemble intitulé "Les Chantiers de l'Eglise" qui ont permis de construire un bon nombre de bâtiments et d'églises dans le canton. Il trouverait dommage de lâcher le Louverain aujourd'hui. Le Conseil paroissial de La Côte, à l'unanimité, est pour soutenir le Louverain.

Le pasteur Robert Tolck, paroisse de Neuchâtel, s'exprime à titre personnel, mais reflète aussi les réactions du Conseil paroissial. Réactions mitigées comme ailleurs. Il n'y a pas un soutien inconditionnel aux résolutions. A titre personnel, il aimerait poser une question à propos de la page trois, premier paragraphe de la lettre B. Monsieur Tolck se permet de la poser ici, parce qu'il n'a pas obtenu de réponse de la part du délégué du Conseil Synodal. Sous le titre "fermer", on trouve des expressions dures, fortes, au point qu'on peut se demander si c'est le but d'un rapport de ce type de manier la peur. On parle aussi d'un dégât irréparable à l'image de l'EREN. Comment le collège du Louverain a-t-il pu mesurer l'attachement inattendu de la population neuchâteloise ? Y a-t-il eu un sondage d'opinion dans les formes scientifiques et, dans ce cas, ce sondage peut-il être publié ? Est-ce une impression ? Est-ce l'attachement de ceux qui y viennent ? Dans ce cas-là, c'est peu représentatif de la population neuchâteloise.

M. Luc Dapples, Centre cantonal Théologie Education Formation, donne quelques réponses. Le collège du Louverain a mené, ces deux dernières années, trois études différentes en mandatant des gens extérieurs au Louverain et à l'EREN, concernant l'impact sur la clientèle potentielle d'une part, sur les amis et créateurs du Louverain d'autre part, et sur la situation concurrentielle en Suisse Romande. De l'étude des amis du Louverain (4000 personnes) il y a eu un échantillonnage scientifique. Ce qui s'est dégagé de cette étude, c'est que les personnes sont plus attachées à un projet qu'ils ont soutenu à un moment donné qu'à l'EREN. Ils en ont déduit que certaines personnes se désolidariseraient totalement de l'EREN si le Louverain venait à fermer. Si on veut donner des signes forts de l'Eglise, en montrant qu'en quarante ans on peut laisser tomber des projets comme cela, on va donner envie aux gens d'aller voir ailleurs. M. Luc Dapples termine en répondant à M. Kurth concernant le financement de ce projet que cela ne coûte pas deux millions, mais 250'000 francs, chaque année, pendant 5 ans, puisque le financement devra être extérieur.

Le pasteur Joël Pinto, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, précise qu'il n'y a pas, sur ce sujet deux camps. Nous avons tous des personnes partagées entre leur attachement sentimental et spirituel, au Louverain, et la réalité du budget. De toute évidence, il faudra injecter continuellement de l'argent. Il ne peut pas donner des chiffres puisque le Conseil synodal n'a pas fait connaître ce rapport. Il souhaiterait que le Louverain continue son activité. C'est pour cette raison que la Paroisse de l'Entre-deux-Lacs propose un désengagement de l'EREN, qui n'est qu'un désengagement financier mais pas moral, et rien n'empêche les paroisses de continuer leur soutien au Louverain.

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, donne quelques informations sur le rapport Müller. Le mandat de M. Muller consistait à évaluer l'agrandissement et l'amélioration du confort (type hôtel trois étoiles). Il est ressorti clairement qu'avec la subvention de l'époque s'élevant à 400'000 fr. par an (1 poste et demi d'employés de l'EREN était compris dans ce montant), il faudrait entre 12 et 14'000 nuitées, par an, pour rentabiliser Le Louverain. Le Conseil synodal a décidé de renoncer à cette idée.

Au point 3b, ce sont, c'est vrai des expressions dures. On peut aussi se poser la question de ce qui se passerait si l'EREN disparaissait ? Cela ne changerait probablement pas grand-chose dans le monde. Le Conseil synodal a aussi constaté qu'un grand nombre de personnes ne participent pas à la vie paroissiale. Est-ce qu'on pourrait transformer le Louverain en un lieu accueillant pour ces personnes ? L'enjeu consiste en la façon d'évaluer l'attachement de l'EREN au Louverain. M. Luc Dapples a parlé des sondages effectués. C'est vrai que c'est un échantillon particulier, mais 4000 personnes, ce n'est tout de même pas négligeable. Ne pourrait-on pas élargir le mandat du chef de projet ? Pour le Conseil Synodal, il est difficile de proposer de continuer avec le Louverain, s'il ne voit pas plus clairement la situation. Et pour ne pas rester divisés, il faudrait des propositions pratiques pour exprimer cet attachement : un pasteur s'engagerait à faire un camp de catéchumènes au Louverain tous les deux ans, une paroisse louerait le Centre deux jours par an, etc... Ceci représente un attachement clair. L'amendement de la Paroisse de l'Entre-deux-Lacs est un peu trop restrictif. Le désengagement de l'EREN sous entend qu'il faut trouver rapidement quelqu'un qui soit d'accord de reprendre Le Louverain. Le Conseil synodal propose donc une quatrième résolution précisant le mandat du chef de projet :

Le chef de projet est responsable de trouver un financement et d'évaluer l'attachement de l'EREN, Paroisses et Centres au Louverain.

Le pasteur David Allisson, paroisse La Chaux-de-Fonds, aimerait étoffer la discussion avec les échos du Conseil paroissial de la Chaux-de-Fonds. Effectivement, le Conseil était divisé et a eu de longues discussions sur ce rapport. Néanmoins, il a laissé aux députés la possibilité de déposer un amendement. Il s'en fait le porte-parole en soutenant l'amendement qui a été proposé par la paroisse de l'Entre-deux-Lacs. Plusieurs personnes ont trouvé qu'il manquait l'aspect "business-plan" pour les travaux du Louverain, ainsi qu'une utilisation future. A titre personnel, le projet spirituel lui paraît être encore à étoffer. Il y a des éléments intéressants, même passionnants dans l'idée d'une paroisse pour les non-paroissiens, mais il aurait besoin de plus d'éléments pour cet aspect-là. A quel besoin de l'EREN le Louverain répond-il ? Un conseiller ayant participé aux "Chantiers de l'Eglise" avait l'impression que le Louverain n'avait jamais répondu à ce qui l'avait motivé pour trouver des fonds. "Si le Synode venait à dire: on ferme, cela ne me ferait rien" a-t-il ajouté ! Cinq ans, c'est long, c'est beaucoup d'argent et d'efforts. Plusieurs personnes n'y croient pas, ou plus. Et, en même temps, le délai de mise en route des travaux pour janvier 2006 et d'engager un chef de projet pour trouver le financement est court. A titre plus personnel, au fil des rencontres, M. David Allisson est frappé de voir que l'attachement à l'EREN se manifeste aussi à travers le Louverain.

Le pasteur Christophe Kocher, paroisse de Neuchâtel, trouve le dossier assez complexe parce que flou. Dans le rapport, on ne voit pas clairement ce à quoi il est destiné. Pour Neuchâtel, les camps de catéchumènes sont organisés, en général, en Alsace parce que c'est moins cher. L'idée d'organiser ces activités au Louverain fait penser à ce que l'on constate dans les ventes de paroisse, où la personne qui a fait le cake finit par le racheter ! Le rapport semble soit pas assez ambitieux, soit trop ambitieux. Pas assez ambitieux dans le sens que finalement l'investissement prévu est très peu important par rapport à l'ampleur des travaux qu'il y aurait à faire. Pour une maison semblable au Louverain, son directeur disait que pour poursuivre la mission de la maison, il fallait 80% d'activités externes. Pourquoi ne pas en faire quelque chose d'un niveau de deux étoiles, ce qui offrirait déjà un certain confort, et proposer aux amis du Louverain de s'engager à passer trois nuits par année au Louverain, pendant

cinq ans, ce qui ferait un total de 12'000 nuitées annuelles... atteignant, ainsi, presque le seuil de rentabilité !

Le pasteur José Mora, paroisse du Val-de-Travers, parle en son nom personnel, et trouve que l'invitation à utiliser librement Le Louverain n'est pas clairement définie. Il faut créer des projets précis d'utilisation : centre de formation d'adultes, de diaconie, de visiteurs, de jeunes, de liturgie., etc... Ces activités doivent être coordonnées. Un appui moral n'est pas suffisant.

Mme Marie-Henriette Zweiacker, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, à titre personnel, a été une participante enthousiaste des "Chantiers de l'Eglise" et se rappelle du porte à porte à la Chaux-de-Fonds, pour la création du Louverain et bien d'autres souvenirs. Mais elle souligne que ce n'est qu'un bâtiment. L'Eglise est vivante, faite d'hommes et de femmes, et elle aimerait penser à eux avant de penser à un bâtiment. C'est pourquoi elle souligne la proposition de l'Entre-deux-Lacs. Puisqu'il existe des amis du Louverain, créons cette fondation. L'Eglise n'a pas besoin de se désengager en trois mois, l'Entre-deux-Lacs n'a pas mis de délai. Nous avons suggéré que l'EREN évalue un désengagement pour laisser une autre organisation se mettre en place. D'autre part, les paroisses aussi connaissent des problèmes d'argent. On plaide pour une ouverture entre les paroisses, pourquoi ne pas utiliser ces locaux-là ? Personnellement, elle prie l'assemblée de ne pas trop penser bâtiment, mais de penser à une Eglise vivante.

Le pasteur Pierre de Salis, Centre cantonal Théologie Education Formation, vient faire une interpellation fraternelle aux députés de l'Entre-deux-Lacs : La paroisse pose une question pertinente, à savoir que l'EREN n'a plus les moyens, mais la réponse est hâtive en focalisant tout sur l'affaire du Louverain. En décembre 2004, l'Entre-deux-Lacs s'est attaqué à la Vie protestante, avec une contribution trop lourde. Maintenant, il est question du Louverain. En décembre 2005, trouvera-t-elle que le Centre social protestant coûte trop cher ou Champréveyres ou les cultes qui attirent moins de dix personnes ?

Le pasteur Joël Pinto, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, intervient depuis son siège pour dire qu'il trouve que c'est de la mauvaise foi pure et simple et que ce n'est pas le sujet. Le président le rappelle à l'ordre.

Le pasteur Pierre de Salis, confirme qu'il parle bien de l'amendement et trouve qu'il convient d'élargir le débat sur le manque de moyens financiers de l'EREN. Il serait judicieux que le Synode refuse le premier amendement de la Paroisse de l'Entre-deux-Lacs pour concentrer son énergie sur la capacité financière de l'EREN. Il conviendrait de traiter la question des moyens financiers de l'EREN dans le cadre des travaux généraux : diminution de postes, diminution de subsides au Louverain ou à d'autres, et mettre toute sa créativité au service de cet objectif général pour l'avenir de notre Eglise.

Mme Danièle Rinaldi, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, est bien d'accord de dire que c'est à voir dans un cadre général des finances, mais comment peut-on reprendre cela pendant l'hiver si on s'engage pour cinq ans ? Elle souhaite qu'on ne parle ici que de la question du Louverain et qu'on ne mélange pas tout.

Le pasteur Pascal Wurz, paroisse de Hautes Joux, trouve difficile de se prononcer sur le premier amendement parce qu'il s'agit d'un constat qui n'a pas valeur de résolution. Ceci l'amène au deuxième amendement, et le désengagement varie selon les intervenants de l'Entre-deux-Lacs. Le pasteur

Joël Pinto insiste sur le fait que ce n'est pas un désengagement financier, mais on se rend compte qu'il s'agit bien de cela. Si l'EREN se désengage du Louverain, et qu'il survit grâce à une autre association, éventuellement les rahéliens ou les scientologues, cela ne l'intéresse pas. Il trouve dommage que l'EREN soit prête à se priver d'un outil qui a un double usage : usage interne, espace de retraite possible, mais également un outil à usage externe. Pour l'EREN, c'est aussi un lieu pour dire l'Évangile à des personnes qui n'ont aucun attachement à l'Église.

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, répond aux remarques qui ont été faites. Tout d'abord pour le flou du rapport. Ce que le Conseil synodal propose fonctionne déjà actuellement, donc il souhaite continuer. Dans l'introduction aux rapports, la pasteur Isabelle Ott-Baechler a exprimé le désir du Conseil synodal d'aller vers une ouverture, vers la créativité. C'est aussi une des raisons de l'appui à ce rapport. Les délais sont certes très courts, mais M. Georg Schubert pense qu'il est possible de les tenir. Il précise que la première résolution du rapport n'est valable que si le financement est assuré. Il en va de même pour la quatrième résolution proposée par le Conseil synodal. Par rapport à l'amendement de l'Entre-deux-Lacs, on ne peut pas dire qu'on a le temps; il est clairement mentionné que c'est en cours de cette législature soit, au plus tard, à fin 2007.

Le président propose de voter l'amendement de l'Entre-deux-Lacs en entier, et de l'opposer à la résolution 1.

Au vote, **l'amendement de l'Entre-deux Lacs est rejeté** par 25 voix contre 18, avec quatre abstentions.

Résolution 1

Le Synode décide de garder le Louverain en tant que centre de compétence de l'EREN.

Mme Eliane Meystre, paroisse de l'Est du Val-de-Ruz est frappée d'entendre l'idée qu'une Église vivante ne pourrait être faite que de personnes et non de bâtiments, un centre comme le Louverain, n'est-il qu'une chose sans importance et par conséquent pas vivant. Un vieux proverbe dit: "parce que la vie des pierres est longue, on la nie". En réalité, le Centre du Louverain est un lieu de forte densité de vie et de spiritualité. De par le monde, il y a quantité de hauts lieux spirituels très vieux auxquels on porte des soins attentifs pour qu'ils ne disparaissent pas. Dans l'architecture moderne, le centre du Louverain, qui est dû au talent de l'architecte André Gaillard, est un objet du plus haut intérêt. Aussi, en tant que bâtiment, il a sa valeur propre.

La résolution 1 est acceptée par 25 voix, contre 15 avec 5 abstentions.

La résolution 2 n'amène aucune discussion ou remarque :

Le Synode confirme les trois axes d'exploitation, à savoir : l'accueil hôtelier, le programme d'activités organisées par Le Louverain et la mise à disposition de compétences et d'un réseau de connaissances.

La résolution 2 est acceptée par 27 voix, contre 12 avec 8 abstentions.

Résolution 3

Le Synode donne son accord pour le processus esquissé :

- **Maintien de la subvention sur cinq ans.**
- **Engagement d'un chef de projet à temps partiel.**
- **Financement externe des travaux de rénovation et adaptation.**
- **Rénovation et adaptation du Louverain sur cinq ans.**

Le pasteur Joël Pinto, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, trouve personnellement surréaliste de voter pour cinq ans dans la situation actuelle. A la limite, il peut comprendre qu'on vote pour des raisons sentimentales, lui-même étant partagé, Mais là, c'est le plongeon : non seulement cinq ans est un énorme délai par rapport à ce que nous connaissons de la situation financière du Louverain et, de plus, on engage encore une personne. Il aimerait savoir comment on va la licencier dans quelques années. Il propose au Synode de renoncer à cette résolution

Le pasteur David Allisson, paroisse La Chaux-de-Fonds, fait une intervention et une proposition d'amendement par rapport à la notion des délais. Le rapport évoque que si le financement n'est pas trouvé, le Conseil synodal reviendra avec d'autres propositions. Il aimerait que cela figure dans la résolution. La proposition d'amendement est de lire la résolution 3 de la manière suivante:

Le Synode donne son accord pour le processus esquissé, pour autant que le financement externe soit assuré à la date du Synode de décembre 2005.

C'est une date proche qui correspond à ce qu'on peut lire ailleurs dans le rapport. Puisque les travaux doivent commencer en janvier 2006, il demande qu'on revoie la situation déjà en décembre 2005.

M. Bertrand Jaquet, paroisse de la Côte, à titre personnel pose deux questions au Conseil synodal:

Par qui le chef de projet est-il payé ? Ce n'est pas très clair dans le document. Si le chef de projet voit son mandat augmenter, son coût va augmenter. D'autre part, à partir de quel niveau plancher refuserait-on l'investissement ? Un million est prévu, si la somme de 600'000 fr. était trouvée commencerait-on tout de même les travaux ?

Le pasteur Christophe Kocher, paroisse de Neuchâtel, trouve que le taux d'emploi du chef de projet à 10 ou 20% est vraiment très peu. L'ampleur du projet, ou l'ampleur que le projet devrait avoir, nécessite une implication plus importante. Cela augmente les frais, mais si on veut qu'un projet réussisse, il faut s'en donner les moyens. Il serait d'avis de rajouter dans la résolution trois

Engagement d'un chef de projet à temps partiel, dont le taux d'emploi reste à définir par le collège du Louverain en fonction des besoins.

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, accepte ces deux amendements. C'est évident qu'il faut faire le point en décembre et, selon les fonds trouvés, voir si le Synode est d'accord de commencer. Le taux d'emploi a été défini par rapport à l'expérience de Montmirail, mais c'est possible qu'il ne suffise pas. Si le Synode donne la liberté au Collège du Louverain de définir le taux de travail, c'est bien. Le chef de projet doit donc trouver les fonds nécessaires pour construire ainsi que pour financer son salaire.

La résolution 3 amendée:

Le Synode donne son accord pour le processus esquissé, pour autant que le financement externe soit assuré à la date du Synode de décembre 2005 :

- **Maintien de la subvention sur cinq ans.**
- **Engagement d'un chef de projet à temps partiel, dont le taux d'emploi reste à définir par le Collège du Louverain en fonction des besoins.**
- **Financement externe des travaux de rénovation et adaptation.**
- **Rénovation et adaptation du Louverain sur cinq ans.**

La résolution 3 amendée comme ci-dessus est acceptée par 36 voix contre 3 avec 10 abstentions.

La nouvelle résolution 4

Le Synode élargit le mandat du chef de projet :

- **Le chef de projet est responsable de trouver un financement et d'évaluer l'attachement de l'EREN, Paroisses et Centres, au Louverain**
- **Faire des propositions sur la manière d'évaluer cet attachement.**

suscite des réactions.

Mme Danièle Rinaldi, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, souhaiterait élargir cet attachement à la population neuchâteloise, comme elle a été citée dans le rapport.

Résolution 4 modifiée

Evaluer l'attachement de l'EREN (Paroisses et Centres) et de la population neuchâteloise au Louverain.

M. Armand Kurth, paroisse La Chaux-de-Fonds, désire supprimer "Le Synode élargit le mandat du chef de projet", puisque ce mandat n'est pas dans la résolution mais dans un rapport, et propose d'écrire la résolution ainsi :

Le Synode définit le mandat du chef de projet.

Le chef de projet est responsable de :

- **Trouver un financement et d'évaluer l'attachement de l'EREN, Paroisses et Centres au Louverain**
- **Faire des propositions sur la manière d'évaluer cet attachement.**

M. Georg Schubert, pour le Conseil Synodal, est d'accord avec "le Synode définit le mandat du chef de projet" mais a plus de difficulté avec la population neuchâteloise, dans le cadre de cette résolution. Avec les autres entités, paroisses et centres, on peut mesurer, établir des contrats, mais avec la population, c'est plus difficile de mesurer son attachement. Le Conseil synodal demande de refuser l'amendement qui ajoute la population neuchâteloise.

Mme Eliane Meystre, paroisse de l'Est du Val-de-Ruz, est perplexe devant ces propositions. Evaluer l'attachement des gens au Louverain donne beaucoup de travail. Elle est surprise de la volonté de vouloir mesurer cet attachement. Si on demande à la population neuchâteloise si l'EREN est indispensable, on serait certainement devant des résultats fâcheux. C'est une décision que nous devons prendre en tant que Synode. Si nous avons des indices qui montrent que l'intérêt pour Le Louverain est suffisant nous allons de l'avant, s'il ne l'est pas, nous renonçons. On va demander l'impossible à un chef de projet, engagé à temps partiel. Comment trouver, pour décembre, un million, alors qu'il aura passé le plus clair de son temps à faire des sondages.

Pour qu'elle soit valable, **le pasteur Pascal Wurz**, paroisse des Hautes Joux, propose que cette mesure de l'attachement au Louverain soit comparée à celle de l'EREN.

Le pasteur Joël Pinto, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, persiste à croire et à dire que la seule mesure intéressante est celle de connaître l'attachement au Louverain. L'attachement des centres et paroisses est acquis. Il y a des moyens autres qu'une enquête pour mesurer cet attachement. Le sens de cet amendement est qu'il y ait des initiatives pour permettre de mesurer si la population y est attachée ou pas.

La pasteure Bénédicte Gritti Geiser, paroisse La BARC, à titre personnel ne supporte pas les autruches qui se mettent la tête dans le sable. Si le Louverain doit disparaître, et bien qu'il disparaisse. Si l'Eglise doit disparaître parce qu'elle ne correspond plus à rien, et bien qu'elle disparaisse. On propose de faire des évaluations, mais quels sont les objectifs de ces évaluations ?

M. Claude Laperrouza, paroisse du Joran, trouve que la manière de mesurer l'attachement de la population et de l'EREN sera visible au travers du résultat de la campagne financière. Il propose donc de supprimer l'évaluation.

A 11h20, **Le président** interrompt les débats et souhaite la bienvenue aux invités présents :

Madame Françoise Schetty pour l'Eglise catholique chrétienne, Monsieur Joël Geiser pour l'Eglise réformée de France, région Est, Mme Alice Ethesse et Monsieur Jean-François Nardin pour l'Eglise évangélique luthérienne de France, inspection de Montbéliard.

La parole est donnée à Madame Claudine Siegenthaler, Conseillère communale à Dombresson, qui lance la question : "Que fait l'Eglise pour intéresser et inviter les jeunes ou les moins jeunes à la rejoindre ?" Puis elle invite chacun, au nom de la Commune de Dombresson, à partager le verre de l'amitié.

Après le repas, nous reprenons la nouvelle résolution 4 :

Le Synode définit le mandat du chef de projet.

Le chef de projet est responsable de :

- **Trouver un financement et d'évaluer l'attachement de l'EREN, Paroisses et Centres, au Louverain**
- **Faire des propositions sur la manière d'évaluer cet attachement.**

Le pasteur Christophe Kocher, paroisse de Neuchâtel, souhaite proposer comme M. Laperrouza de supprimer les deux derniers tirets. Pour une personne qui doit déjà faire de la recherche de fonds, il ne faudrait pas encore lui demander d'effectuer des sondages.

Pour **M. Fred-Eric Jan**, paroisse de La Côte, le travail de recherche de fonds est assez important, on pourrait faire un sondage sur la base des gens qui paient leurs impôts.

Le pasteur Patrick Schluter, paroisse La Chaux-de-Fonds, affirme que s'opposer aux deux derniers tirets équivaut à tout annuler.

M. Luc Dapples, Centre cantonal Théologie Education Formation, demande si cette résolution a vraiment sa raison d'être ? N'y a-t-il pas redondance ?

Mme Nathalie Leuba, paroisse des Hautes Joux, se joint au mouvement : si le financement est trouvé, cela prouvera l'attachement des personnes au Louverain, les deux derniers tirets sont donc de trop.

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, explique que ce n'est pas si simple que cela. Avec un bon projet on pourrait aller à la banque et demander un prêt. Le Louverain n'a pas d'hypothèque actuellement; il serait donc possible d'emprunter, mais cela ne veut rien dire sur l'attachement et la relation entre les paroisses et Le Louverain. Il lui semble donc important de garder cette résolution. Il s'oppose par contre à élargir le

sondage à la population neuchâteloise. Pour le Conseil synodal, les deux tirets sont à maintenir.

Le pasteur David Allisson, paroisse La Chaux-de-Fonds, estime que, pour l'engagement d'un chef de projet dont le taux d'emploi est à définir par le Collège du Louverain, il semble que c'est plutôt le Collège du Louverain qui va donner le mandat et définir précisément le travail du chef de projet, il souhaite donc qu'on ajoute comme phrase introductive :

Le Synode décide que le chef de projet est responsable parmi les tâches à définir par le collège du Louverain de :

Le président propose de prendre les amendements les uns après les autres.

Tout d'abord celui de Mme Danièle Rinaldi au tiret 2 qui dit :

- **Evaluer l'attachement de l'EREN, Paroisses et Centres et de la population neuchâteloise au Louverain.**

L'assemblée vote, **l'amendement est clairement refusé.**

Le président propose de voter l'amendement de M. David Allisson.

M. Georg Schubert, Conseil synodal, précise que le Conseil synodal accepte cet amendement.

L'assemblée est appelée à voter l'amendement de M. David Allisson :

Le Synode décide que le chef de projet est responsable parmi les tâches à définir par le Collège du Louverain, de :

Avant de voter, **M. Armand Kurth**, paroisse La Chaux-de-Fonds, demande quels sont les rapports entre le Conseil synodal et le Collège du Louverain ?

M. Georg Schubert, Conseil synodal, rappelle qu'il y a un délégué du Conseil synodal qui est membre du Collège et que les décisions du Collège doivent être approuvées par le Conseil synodal.

Les délégués votent la résolution 4 libellée comme suit:

Le Synode décide que le chef de projet est responsable, parmi les tâches à définir par le Collège du Louverain, de :

- **Trouver un financement.**
- **Evaluer l'attachement de l'EREN (paroisses et centres cantonaux) au Louverain.**
- **Faire des propositions sur la manière d'évaluer cet attachement.**

La résolution est acceptée à une grande majorité.

Au vote, l'ensemble est accepté par 26 oui, 10 non et 10 abstentions.

10. Rapport du Conseil synodal sur l'amélioration des conditions de travail et salariales.

Mme Monique Vust, pour le Conseil synodal, explique que les conditions de travail, les salaires, l'état d'esprit des salariés, ainsi que le niveau de confiance entre l'autorité et les employés agissent sur l'attractivité d'un métier. C'est dans cette optique que le Conseil synodal, sur proposition du Synode a cherché des solutions. Les mesures proposées cherchent aussi à améliorer l'image du ministère pastoral auprès des étudiants.

Diverses propositions ont été élaborées après avoir entendu les demandes de la Société des Pasteurs et Ministres Neuchâtelois (SPMN). Elles touchent principalement la question des salaires ainsi que les conditions cadre de travail : temps de travail et jours de congé. D'autres sujets pourront être traités par la suite. Il a été décidé de ne pas toucher à la structure salariale qui donne, à tous les permanents de l'EREN inscrits au tableau des postes, un salaire identique qui ne varie qu'en fonction de l'ancienneté. Le principe du salaire égal pour tous convient au travail en Eglise, ceci afin de manifester que les charismes ont autant d'importance et de valeur, chacun étant irremplaçable. Est-ce le moment de revaloriser les salaires ? Le Conseil synodal pense que oui, ceci afin de rester dans une voie d'encouragement. Les salaires actuels ont perdu de la valeur au fil des années ainsi une revalorisation traduira la volonté de l'Eglise de donner, à ses ministres, des salaires convenables.

Dans la situations actuelle, la tâche des permanents est rendue difficile, une réduction de postes devra nécessairement s'accompagner de directives claires. Une réflexion sur les priorités à préserver dans les paroisses et dans les centres cantonaux sur l'articulation des ministères doit commencer.

A la demande des ministres d'aborder la question du temps de travail et des jours de congé, c'est l'image du ministère qui est en jeu. Travail pas comme les autres, fondé sur les relations et les contacts, en collaboration avec des bénévoles dont les temps libres sont en soirées, travail fondé sur la transmission de valeurs et vitrine de ces valeurs. Les heures de bénévolat n'ont pas à figurer comme heures de travail. Il serait nécessaire d'entrer dans l'habitude d'évaluer, de donner quittance et de remercier.

Le Conseil synodal ne propose pas ces améliorations pour que les permanents deviennent des travailleurs réglés sur la pendule, mais trouvent leur première motivation dans leur vocation et la possibilité de mettre leurs dons et compétences au service de l'Eglise.

Le président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Le pasteur Pascal Wurz, paroisse des Hautes Joux, parle en qualité de porte-parole de l'assemblée des employés de l'EREN, la SPMN. Il souligne qu'il s'agit d'abord de remercier pour l'augmentation des salaires. Un certain nombre de ministres ont des scrupules à bénéficier d'une hausse de salaire au détriment du nombre de postes, la majorité approuve tout de même cette proposition.

M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, dit que, dans ce difficile débat, la paroisse a tenté de faire le pari de la différence entre les entreprises et l'Eglise, idéal un peu fou face aux contextes sociaux-économiques ambiants et la tentation était grande d'imaginer valoriser la responsabilité visible, l'impact sur les prestations publiques de quelques unes des missions de l'Eglise. La paroisse du Joran soutiendra la décision du Conseil synodal bien qu'il y ait un contraste entre perdre des postes pour augmenter des ministres. Mais il espère que chacun osera faire le pari de la différence et d'ainsi affirmer que l'Eglise n'est pas une entreprise.

M. Armand Kurth, paroisse La Chaux-de-Fonds, s'exprime à titre personnel et espère ne pas être le seul laïc à prendre la parole, ceci pour exprimer une certaine gêne en ce qui concerne l'organe de décision. C'est un cas assez unique qu'une instance comme le Synode vote sur une augmentation de salaire pour ses « serviteurs ». Il rappelle que le but du Conseil synodal a toujours été d'aligner les salaires des ministres sur celui des enseignants du secondaire or, maintenant, ces salaires correspondent au niveau école enfantine ou primaire. Cela montre donc bien la dévalorisation de ces

salaires. La discussion ne devrait donc pas être longue, il ne faut pas oublier que les ministres sont de formation universitaire. La question doit être posée, vu l'état des finances, peut-on à la fois augmenter le salaire, diminuer le temps de travail et, au regard de l'amendement, différencier les salaires ?

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le président rappelle qu'il y a un amendement du Centre cantonal Diaconie et Entraide, à la première résolution, il a lui-même reçu une lettre, fin mai, du bureau du CSP allant dans le même sens :

Le Synode décide de garder une structure de salaire égalitaire pour les permanents occupant un poste inscrit au tableau des postes, excepté pour les trois fonctions suivantes, dont les responsabilités sont particulièrement étendues :

- **présidence du Conseil synodal**
- **direction du CSP**
- **responsabilité du secrétariat général**

M. Laurent Heiniger, Centre cantonal Diaconie et entraide, précise que c'est suite à la lettre du CSP que le Centre s'est prononcé pour déposer l'amendement et que M. François Dubois, concerné par le sujet, n'était pas présent lors de cette séance. Le Centre a ainsi délibéré en toute liberté. Le Centre trouve qu'il est normal de valoriser la responsabilité. Sinon comment trouver des personnes de valeurs capables de faire face à de grands défis, alors que la société dans laquelle nous vivons impose actuellement certaines règles ? Le Centre reconnaît aussi que le côté égalitaire a un sens beau et prophétique, mais il y a aussi plusieurs choses dont on pourrait discuter : pourquoi les diacres ne seraient-ils pas payés comme les pasteurs ?

Le pasteur David Allisson, paroisse La Chaux-de-Fonds, précise que durant l'assemblée extraordinaire des employés de l'EREN, le sujet a été longuement débattu. Les avis étaient contrastés et il est demandé au Synode d'aller plus loin dans cette réflexion de différenciation de salaires, il propose un amendement avec l'idée d'avoir une vue plus globale, car d'autres postes pourraient bénéficier de cette différenciation :

Le Synode charge le Conseil synodal de préparer un rapport sur une possible différenciation des salaires pour les permanents occupant un poste inscrit au tableau des postes.

Pour **M. Laurent Heiniger**, Centre cantonal Diaconie et entraide, cet aspect a aussi été discuté au Centre Diaconie et d'entraide, mais il semblait que si on ouvrait l'éventail, on perdrait la notion d'égalité, ce qui serait dommageable. Il précise qu'il ne s'agit pas de parler d'une personne, mais bien de valoriser une responsabilité.

Le pasteur Joël Pinto, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, soutient les résolutions proposées par le Conseil synodal, mais s'opposera fermement aux amendements proposés. L'Eglise doit être le signe d'une autre manière de vivre et d'agir dans notre société.

M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, trouve que le débat doit avoir lieu, c'est un problème fondamental. En discuterions-nous si les salaires étaient augmentés de manière drastique ? La modification proposée est insuffisante si on ne fait pas une liste de tous les postes. Parler de responsabilités, c'est quelque part dévaloriser tout le travail des bénévoles.

Le président propose d'opposer les deux amendements. Il relit l'article 77 du Règlement qui stipule que "Lorsque deux amendements sont proposés, ils sont opposés l'un à l'autre en votation". Par conséquent, celui qui aura le plus de voix sera opposé à la résolution proposée par le Conseil synodal.

Lors du vote, le premier amendement du Centre Diaconie et entraide :

Le Synode décide de garder une structure de salaire égalitaire pour les permanents occupant un poste inscrit au tableau des postes, excepté pour les trois fonctions suivantes, dont les responsabilités sont particulièrement étendues :

- **présidence du Conseil synodal**
- **direction du CSP**
- **responsabilité du secrétariat général**

récolte une voix.

L'amendement de M. David Allisson

Le Synode charge le Conseil synodal de préparer un rapport sur une possible différenciation des salaires pour les permanents occupant un poste inscrit au tableaux des postes.

récolte plusieurs voix. Il est donc opposé à la résolution 1.

Le pasteur Pascal Wurz, paroisse des Hautes Joux, rappelle que cet amendement n'est pas décisionnel mais bien un appel à poursuivre la réflexion. C'est une invitation au Conseil synodal à fournir un rapport sur ce sujet.

M. Fred-Eric Jan, paroisse de La Côte, signale que sa paroisse soutiendra la proposition du Conseil synodal.

Au vote, **l'amendement de M. David Allisson est refusé.**

La résolution 1, à savoir :

Le Synode décide de garder une structure de salaire égalitaire pour les permanents occupant un poste inscrit au tableau des postes.

est acceptée.

La résolution 2 amène la discussion :

Le Synode charge le Conseil synodal de préparer un rapport sur les modalités et les implications de la suppression de la classe B pour les diacres et laïques figurant au tableau des postes.

Le pasteur Robert Tolck, paroisse de Neuchâtel, à titre personnel, pense que le niveau de formation doit se retrouver quelque part dans le salaire. Il ne s'agit pas de la dignité de la formation, ni de la dignité de la valeur ni de la longueur de la formation, mais le niveau de formation a quelque chose à voir avec le niveau du salaire.

M. Armand Kurth, paroisse La Chaux-de-Fonds, se sent pris entre deux valeurs différentes: Un salaire en fonction de la formation et un salaire fonction : une des solutions possibles est de démarrer dans une fonction avec une différence de salaire liée à la formation mais, avec le temps on pourrait aboutir à une égalité par rapport à la fonction.

Le pasteur David Allisson, paroisse La Chaux-de-Fonds, souligne la situation salariale des diacres qui, pour certains ont été engagés selon la classe B, comme prévu, et d'autres selon la classe A, pour différentes

raisons. L'Assemblée des employés de l'EREN soutient donc cette proposition qui rétablirait une certaine égalité au sein des diacres.

Pour **M. Claude Laperrouza**, paroisse du Joran, l'argument fondamental qui a fait se réjouir les membres du Conseil paroissial était la suppression de la différence entre les classes A et B.

M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, n'a pas saisi le même fondement du texte qui est soumis que M.Laperrouza. M.Laurent a cru comprendre que, dans la résolution 2, on ne demande, au Conseil synodal, que de préparer un rapport sur les modalités et implications de la suppression de la classe B.

Le président propose donc de voter sur la résolution 2 qui est acceptée à une grande majorité.

Résolution 3

Le Synode décide d'une augmentation linéaire des salaires de 5%, en deux tranches, dès 2006, (2,5% en 2006 et 2,5% en 2007).

Il y a un amendement de la Paroisse de la Côte :

Le Synode approuve le principe d'une augmentation linéaire des salaires, de 5% étalée sur deux ans.

M. Fred-Eric Jan, paroisse de la Côte, est d'accord avec le principe d'augmentation, mais elle est fortement liée à la résolution 4. La paroisse souhaiterait qu'il y ait une politique globale des salaires et que toute la situation financière de l'Eglise soit prise en compte et pas seulement la suppression des postes pour alimenter la hausse des salaires.

Mme Danièle Rinaldi, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, à titre personnel, demande si en parlant de salaires comparables à ceux de l'enseignement secondaire on tient compte des libéralités telles que : cures, loyers, frais de téléphone, etc...

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, répond qu'avec une différence de 15'000 francs, par an, pour les loyers, on n'arrive toujours pas au salaire requis.

Si on augmente les salaires il faut diminuer les postes ou trouver de nouvelles recettes. Si on arrive à un équilibre financier, on ne diminuera pas les postes. Le Conseil synodal demande de refuser l'amendement. Il faudra négocier avec les centres et les paroisses, mais il est évident qu'on ne supprimera pas tout de suite les postes de travail.

Mme Eliane Meystre, paroisse de l'Est du Val-de-Ruz, lit une note qu'elle a prise lors de la discussion de préparation du Synode : "Attention à l'inégalité de traitement d'une paroisse à l'autre, demander au Conseil synodal de veiller à une meilleure équité entre les différents postes".

Pour **M. Armand Kurth**, en écho au Conseil paroissial La Chaux-de-Fonds, certains ministres ont des scrupules par rapport à une augmentation des salaires et préféreraient qu'on ne supprime pas de postes.

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, précise que, concernant les libéralités d'un lieu de vie ou d'une paroisse à l'autre, les différences ne sont pas si grandes. Il n'a pas été possible de tenir compte des réponses pas toujours très fiables qui ont été données au questionnaire, peut-être trop compliqué, qui a été envoyé aux paroisses afin d'établir un état des lieux.

Le président propose de voter l'amendement de la Paroisse de la Côte.

Le Synode approuve le principe d'une augmentation linéaire des salaires, de 5% étalée sur deux ans.

L'amendement est clairement rejeté.

Le président passe au vote de la résolution 3 :

Le Synode décide d'une augmentation linéaire des salaires de 5%, en deux tranches, dès 2006, (2,5% en 2006 et 2,5% en 2007).

La résolution est acceptée à une large majorité.

Le président passe à la résolution 4

Le Synode charge le Conseil synodal de négocier avec les paroisses et les Centres cantonaux la diminution des postes nécessaires pour équilibrer l'augmentation des salaires.

La Paroisse de La Côte a proposé un amendement :

Le Synode charge le Conseil synodal d'examiner les modalités de cette application et ses incidences dans le cadre de l'assainissement général des finances.

M. Fred-Eric Jan, paroisse de La Côte, précise qu'il s'agit des mêmes réflexions que précédemment.

Le pasteur Pascal Wurz, paroisse des Hautes Joux, réitère ses remerciements au Synode, mais dit que c'est comme de donner un cadeau auquel on aurait laissé l'étiquette du prix. N'y a-t-il pas d'autres économies à faire que de tout de suite réduire les postes ?

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, répond qu'il comprend cet avis mais ne peut pas le suivre. On doit annoncer clairement qu'augmenter les salaires a un prix. Il est évident que tous les postes du budget seront examinés, mais il faut dire où on prend l'argent.

La pasteure Isabelle Ott-Baechler, pour le Conseil synodal, précise que l'Assemblée des employés n'a pas de député au Synode, donc les députés peuvent parler en leur nom propre mais pas au nom de l'Assemblée des employés. De plus, le Conseil synodal ne pense pas qu'il s'agit d'un cadeau mais simplement que c'est juste.

Le pasteur Joël Pinto, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, propose un sous-amendement :

Le Synode charge le Conseil synodal d'étudier l'adaptation du tableau des postes aux possibilités financières de l'EREN.

Ainsi la résolution n'est plus focalisée sur les membres ou les postes à éliminer, mais sur les moyens à trouver.

Le président demande à la Paroisse de La Côte si cet amendement est acceptable pour eux. La réponse étant négative, il faut donc opposer les deux amendements.

Au vote, **le sous-amendement du pasteur Joël Pinto est clairement refusé.**

Le président revient donc à l'amendement de la Paroisse de La Côte.

Mme Monique Vust, pour le Conseil synodal, souhaite rester à la formulation de la résolution 4, par désir de transparence et parce qu'elle donne l'obligation de négocier avec les paroisses et les centres, ce qui évite de proposer un plan déjà rédigé.

M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, souhaite que soit évitée la linéarité entre l'augmentation du salaire des pasteurs et la diminution des postes. Ainsi il lui semble que la proposition de la paroisse de La Côte répond bien au problème, puisqu'elle dit que, du fait de l'augmentation des salaires, les charges générales de l'EREN seront plus importantes que prévues. Dans l'étude que le Conseil synodal devrait faire pour savoir quels sont les moyens de répondre aux charges de plus en plus importantes, on éviterait donc de faire un amalgame entre augmentation et suppression. Et ainsi, on parlerait d'autres prestations. Il soutiendra la résolution de la Paroisse de La Côte.

Le pasteur Pierre de Salis, Centre cantonal Théologie Education Formation, rappelle que le malaise qui a été vécu lors de l'Assemblée de la SPMN se situait sur le lien de cause à effet.

Mme Nathalie Leuba, paroisse des Hautes Joux, trouve aussi qu'il faut garder l'idée de redéfinir les priorités et qu'il y a plus de liberté avec l'amendement proposé.

M. Claude Laperrouza, paroisse du Joran, pense qu'il serait bon de concilier les idées du Conseil synodal avec la proposition de la paroisse de La Côte. Le Conseil synodal préfère sa version puisqu'elle parle de négociations donc il propose d'ajouter :

Résolution 4 amendée

Le Synode charge le Conseil synodal de négocier avec les paroisses et Centres cantonaux les modalités de cette application et ses incidences dans le cadre de l'assainissement général des finances.

Le président précise qu'il s'agit d'un nouveau sous-amendement qui est accepté par la paroisse de La Côte. Il sera donc soumis au vote opposé à la résolution 4

La résolution 4, amendée, est clairement acceptée. Elle devient la résolution 4. Elle a la teneur suivante :

Le Synode charge le Conseil synodal de négocier avec les paroisses et Centres cantonaux les modalités de cette application et ses incidences dans le cadre de l'assainissement général des finances.

Résolution 5

Le Synode décide que les heures bénévoles ne figurent plus dans le cahier des charges et fixe, par conséquent, le temps de travail à 42 heures hebdomadaires, en moyenne, dès le 1^{er} janvier 2006.

La résolution est acceptée par une très large majorité.

Résolution 6

Le Synode décide que les permanents ont droit à deux jours de congé hebdomadaire dès le 1^{er} janvier 2006.

La résolution 6 est acceptée par une large majorité.

L'assemblée vote l'ensemble des résolutions. Elles sont acceptées par une large majorité.

11. Rapport du Conseil synodal sur Terre nouvelle et la cible synodale 2006.

Mme Jacqueline Lavoyer, pour le Conseil synodal, rappelle que le Synode s'est engagé sur un chemin de confiance il y a une année en adoptant le rapport sur la nouvelle politique de soutien au œuvre d'entraide et de mission de l'EREN. Chemin tracé jusqu'en 2007, il est donc temps de faire le point. L'intention était d'intensifier le dialogue entre le Conseil synodal, le Centre cantonal de Diaconie et Entraide et les paroisses. Huit paroisses sur douze ont pu être rencontrées. Le dialogue a donné lieu à une rencontre initiée par des délégués Terre Nouvelle afin de mieux comprendre cette nouvelle politique : Comment travailler davantage par projet puisque c'était ce qui était prévu par le rapport ? Il y a aussi eu une rencontre avec les caissiers de paroisse afin de comprendre comment ils étaient passés de l'ancienne façon de faire à la nouvelle.

Il se met en place, dans les paroisses, une manière de travailler plus par projet, plusieurs en ont déjà adopté un, d'autres choisissent encore celui auquel ils veulent s'identifier.

Les outils dont il était question sont réalisés ou en voie de l'être et ils ont été présentés lors de la rencontre.

Une lettre de nouvelles du Centre cantonal vient d'être envoyée.

Par rapport à la volonté du Synode demandant que le Conseil synodal s'engage à faire mieux collaborer les trois œuvres, on peut dire que ce travail avance. Les œuvres se sont constituées en une société simple sur le plan romand et une plate-forme des Conseillers synodaux romands est en train de se constituer pour mieux collaborer. Pour la cible 2006, il était prévu d'être plus ambitieux que pour celle de 2005. Néanmoins, au vu du résultat intermédiaire de 2005, il est plus raisonnable de fixer cette cible au même niveau que 2005. Quelles seront les incidences sur l'effet d'appel au tsunami ? Arrivera-t-on à fidéliser les donateurs au-delà ? Comment se traduira le travail financier par projet ? Certaines paroisses, dans le cadre de leurs ajustements en fin d'année, ont versé des compléments 2004 un peu tardivement et ils apparaissent sur 2005. C'est pourquoi le Conseil synodal propose de maintenir la cible 2006 à hauteur de celle de 2005.

Le président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

M. François Dubois, Centre cantonal Diaconie et Entraide, parle en son nom avec deux casquettes particulières, d'une part directeur du CSP qui reçoit des subventions de l'EPER pour son travail auprès des requérants d'asile, d'autre part délégué d'une commission diaconique de la FEPS. C'est dans la discussion générale qu'il intervient puisque cela concerne la politique générale de soutien aux œuvres d'entraide. Il y a deux types de contributions; une basée sur la taille des Eglises et l'autre est représentée par les contributions volontaires. Les collègues de l'EPER l'ont informé que l'EREN envisageait de diminuer sa contribution volontaire, ce qui pourrait se répercuter sur le CSP. Au niveau suisse, PPP, EPER, et Mission 21 pour la Suisse allemande et le DM pour la Romandie ont signé un contrat de prestation avec la FEPS établissant une égalité entre elles.

Mme Jacqueline Lavoyer, pour le Conseil synodal, rappelle que la cible synodale est composée des contributions des paroisses qui forment la grande part de cette somme globale, plus d'autres éléments comme la collecte de la Journée des réfugiés, celle du Jeûne fédéral et une contribution volontaire aux frais administratifs de l'EPER. Cette contribution fait l'objet d'interrogations de la part de l'EREN depuis de nombreuses années; pourquoi soutenir au plan administratif cette œuvre-là, plutôt qu'une autre ? Les

réponses ne sont pas concluantes. C'est une contribution volontaire mais calculée selon la même clé de répartition que la contribution de l'EREN à la FEPS, et elle est évolutive. Les autres Eglises romandes ont des pratiques très disparates à cet égard. Il faudra revoir l'ensemble de tous ces problèmes entre les responsables romands de Terre Nouvelle. Il est vrai que le Conseil synodal a décidé, sur l'entier de cette contribution qui a toujours été versée pleinement à la FEPS, de prélever 15'000 fr. à mettre dans le pot commun de l'accord Table ronde qui s'est conclu l'an passé. Cette somme est destinée à des projets menés entre DM et Mission 21 par la plate forme Mission suisse qui se met en place. Cela a fait réagir les gens de l'EPER, mais il est prévu de les rencontrer pour revoir cette question avec eux.

M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, souhaite féliciter le Conseil synodal d'avoir suivi l'injonction donnée il y a une année au Synode. Il a découvert avec plaisir que les trois œuvres ont créé une société simple, est-ce un premier pas vers une fusion ou doit-on se satisfaire de cette société simple ?

Mme Jacqueline Lavoyer, pour le Conseil synodal, répond que la fusion est souhaitée, mais que c'est au-delà de la responsabilité et du pouvoir de l'EREN. Le Conseil synodal comprend la demande des paroisses d'une simplification des structures afin d'éviter les complications et les difficultés lors des collectes de fonds. Mais en même temps, il y a le contexte avec sa complexité structurelle et institutionnelle et il faut avancer pas à pas. S'il y a possibilité d'arriver à une politique romande commune d'engagement financier, de collaboration entre les trois œuvres, afin qu'elles entendent aussi ce que les Eglises d'ici ont besoin pour continuer à rester en relation avec les Eglises de là-bas, on pourrait aller un bout dans la fusion. Mme Lavoyer ne peut toutefois pas promettre que cela ira jusque-là.

La parole n'étant plus demandée, **le président propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée.**

Il y a une résolution:

Le Synode garantit aux œuvres, pour 2006, le montant global de 595'000 francs

M. Fred-Eric Jan Paroisse de La Côte, demande pour quelle raison on parle de 595'000 francs dans la résolution et que sur le graphique, il figure la somme de 530'000 francs ?

Mme Jacqueline Lavoyer, pour le Conseil synodal, répond que la différence provient du fait que la cible synodale comprend un certain nombre d'éléments autres que les contributions volontaires des paroisses. Le montant visé par les paroisses se monte à 530'000 francs auxquels s'ajoutent les résultats de la Journée des réfugiés, du Jeûne fédéral, les contributions à l'EPER et à la Table ronde.

Le président passe au vote premièrement de la résolution puis de l'ensemble qui sont acceptés à l'unanimité.

12. Rapport du Conseil synodal sur le projet d'une Journée synodale 2006

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, annonce qu'il a beaucoup de plaisir à introduire ce sujet car il s'agit d'un projet dynamique. Une Journée synodale est faite pour avancer, regarder de l'avant et mesurer les forces. Le Conseil synodal souhaite que malgré les difficultés financières,

l'Eglise puisse continuer à avoir des projets et travailler à sa mission. Faute d'inscriptions, la journée proposée l'an passé a dû être annulée, néanmoins, le Conseil synodal ne baisse pas les bras. Il veut faire de cette journée une journée ouverte à tous les membres de l'Eglise pour cheminer ensemble et tirer une force de cette dimension synodale. Le projet tourne autour de deux questions : Que voulons-nous faire aujourd'hui dans l'EREN ? Qui voulons-nous être dans le contexte actuel ? Il s'agit donc de la mission de l'Eglise en lien avec son identité. Pour traiter de ces questions, un groupe, formé de membres du Conseil synodal, d'un membre du bureau du Synode ainsi que de deux formateurs, proposera aux paroisses un travail de préparation comprenant des éléments de réflexions et des questions concrètes.

Pendant la-dite journée, plusieurs tendances seront proposées et mises en discussion. Une part de rêve avec la possibilité de proposer les choses les plus folles, mais aussi des éléments concrets et réalisables. L'objectif principal étant d'avoir une sorte de photographie de l'Eglise à laquelle les participants aspireraient ainsi que de donner une place à la réflexion et aux projets afin de pouvoir, par la suite, prendre des décisions.

Le président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Le pasteur Pierre de Salis intervient au nom du colloque et Conseil du ThEF pour parler d'un point qui sera traité ultérieurement dans l'ordre du jour. Il est très heureux d'entendre parler de cette Journée synodale qui ne fera pas double emploi avec la Journée théologique qu'il organise avec la nouvelle Faculté de théologie, au Louverain, le 19 novembre 2005. Ces deux journées seront bien deux événements complémentaires.

Le pasteur François Dubois, Centre cantonal Diaconie et Entraide, a l'impression que le Synode avait déjà exprimé le désir de réfléchir à son propre questionnement. Il trouve l'idée de telle journée très bonne mais émet des doutes quant au choix du thème qui lui semble un sujet bateau. Il aurait préféré qu'on prenne à bras le corps les questions de fonctionnement, même si l'EREN n'est pas une entreprise comme les autres, il est bon d'être sensible à la procédure et la manière dont le Synode est organisé.

Le pasteur Christophe Kocher, paroisse de Neuchâtel, intervient par rapport au thème qui contient le mot "aujourd'hui". Or le travail pastoral sur le terrain, le fonctionnement des paroisses ou des structures souffrent d'une approche à la petite semaine; tout se passe et se réfléchit par rapport à "aujourd'hui". Ne devrait-on pas plutôt mener une réflexion prospective ? Renoncer à ce qui se passe aujourd'hui, et plutôt imaginer l'Eglise dans dix ans et ce qu'il faudra mettre en œuvre pour cheminer vers cet idéal d'Eglise ?

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, répond qu'il faut mesurer les choses. Une rencontre théologique est complémentaire à une journée synodale; ici on demande d'initier une démarche d'Eglise qui appartient au pouvoir politique du Synode: Il relève que le début d'année va être déjà chargé puisqu'il y aura cette Journée synodale en janvier et une session synodale supplémentaire en février. Pour répondre à M. Dubois, il précise que ce genre de thème est un sujet bateau jusqu'au jour où il faut prendre des décisions. Et tout le monde le sait, il faudra prendre des décisions sur ce à quoi il faut renoncer, sujet difficile. Concernant la question du fonctionnement, il serait intéressant de parler de ce sujet, mais cela ne vise pas le même public. De plus, faut-il parler d'aujourd'hui ou de demain ? Cette remarque entre tout à fait dans l'esprit de cette

journée. Le souhait du Conseil synodal étant d'arriver à des conclusions et éléments utilisables par le Synode pour la suite de sa réflexion.

Au vote, **l'entrée en matière est acceptée.**

Le président ouvre la discussion sur la première résolution. Comme elle n'est pas combattue; **elle est acceptée** et a la teneur suivante :

Résolution 1

Le Synode décide de la tenue d'une Journée synodale, le samedi 21 janvier 2006 avec l'objectif principal suivant : « Dégager des éléments de réponse aux questions : Que voulons-nous faire aujourd'hui dans l'EREN ? Qui voulons-nous être dans le contexte actuel ? »

Résolution 2

Le Synode valide les objectifs particuliers et les moyens proposés ci-dessus.

Comme la résolution 2 n'est pas combattue, elle est acceptée.

Résolution 3

Le Synode charge le Conseil synodal de l'organisation de la Journée synodale; ce dernier formera un groupe composé d'une délégation dudit Conseil, de membres du Synode et des formateurs d'adultes du TheF.

Mme Denise Jaquemet, communauté Fontaine-Dieu, souhaite faire une remarque par rapport à ce qui avait été décidé l'an passé, dans une rencontre avec le pasteur Shafique Keshavjee « être Eglise en contexte de mondialisation » elle trouverait intéressant de le retrouver dans l'organisation de cette journée.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, précise qu'il note la remarque.

La résolution 3 n'étant pas combattue, elle est acceptée.

Résolution 4

Le Synode charge le Conseil synodal de l'information sur cette Journée synodale.

La résolution 4 n'étant pas combattue, elle est acceptée.

Au vote, le rapport et les résolutions sont acceptés à une large majorité.

Le Conseil synodal propose de modifier l'ordre du jour et de faire passer **les points 14 et 17 avant les autres** et d'ensuite revenir à l'ordre du jour comme prévu, si le temps le permet.

En principe, le Conseil synodal détermine l'ordre du jour, sauf si l'assemblée en décide autrement. **La-dite assemblée donne son accord.** Dès le point 13, l'ordre du jour se présente comme suit:

13. Rapport du Conseil synodal sur la création d'un poste expérimental d'animateur de la diaconie de proximité
14. Information du Conseil synodal concernant la consultation sur la consécration

15. EREN 2003
 - Introduction du Conseil synodal sur la mise en place de la nouvelle organisation des paroisses
 - Information de la Commission d'examen de la gestion sur son travail d'évaluation
 16. Information du Conseil synodal sur le traitement de la motion "financement de "La Vie Protestante" neuchâteloise"
 17. Rapport du Conseil synodal sur la pénurie - échanges Cevaa, résolution 146 M
 18. Motions et propositions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode
- 13. Rapport du Conseil synodal sur la création d'un poste expérimental d'animateur de la diaconie de proximité.**

Mme Michèle Allisson, pour le Conseil synodal, propose la création d'un poste expérimental d'animateur de la diaconie de proximité, pour différentes raisons, notamment parce que la situation sociale se dégrade de plus en plus pour beaucoup de gens. La vie actuelle fait que les liens sociaux se distendent, la solidarité et l'entraide s'amenuisent. Malgré les difficultés qui touchent aussi l'EREN, le Conseil synodal pense que l'Eglise doit prendre ses responsabilités. Il est important que les paroisses développent des projets visant la solidarité et l'entraide, c'est une manière de mettre l'accent sur la diffusion de l'évangile par les actes. Le diacre permanent serait un permanent du Centre de Diaconie et Entraide.

La diaconie de proximité n'est pas à inventer, elle existe en beaucoup d'endroits, pourtant, elle aurait besoin d'être soutenue, organisée ou rendue plus visible. Faute d'appui, les groupes de bénévoles s'épuisent souvent. Les projets ne sont pas toujours pris en compte par les Conseils paroissiaux. Certaines paroisses ont constitué des postes de diacre de proximité; un animateur pourra collaborer avec eux et coordonner leurs actions.

Ailleurs, lorsqu'aucun poste n'existe, il pourra apporter son concours dans l'élaboration de projets, le soutien des bénévoles, etc. La méthode de travail utilisée serait celle découlant d'un rapport datant de 2002 s'intitulant "Modèles pour une diaconie de proximité". Cette méthode comporte une approche prospective pour connaître le terrain, la mise en évidence de projets qui comportent l'appui dans l'organisation et le coaching. Le diacre travaille avec un groupe de projet ainsi qu'une insertion dans la vie cultuelle de la paroisse. L'animateur ne travaillerait pas avec des projets venus d'ailleurs, mais avec des projets de groupes paroissiaux qui connaissent bien le terrain paroissial.

Le financement d'un tel poste pose évidemment problème et le Conseil synodal propose de réunir un financement extérieur. Une demande a été adressée à FONDIA, qui pourrait prendre en charge un tiers des frais de ce poste. Un autre tiers pourrait être sollicité auprès d'autres organismes comme la Fondation Bois-Soleil ou soutenu par des appels individuels. Le dernier tiers serait financé par l'EREN.

Le président ouvre la discussion sur l'entrée en matière

M. François Dubois, Centre cantonal Diaconie et Entraide, s'exprime au nom du comité du Centre social protestant qui s'est beaucoup penché sur cette question. Il précise qu'il est toujours intéressant d'avoir un historique

d'un projet mais que celui-ci date d'un rapport de 1998. En sept ans les choses ont beaucoup évolué, et entre les deux rapports, il n'y a plus grand chose de commun. A l'origine, il s'agissait d'un poste à 100% occupé par un travailleur social diplômé travaillant à 50% pour le CSP et à 50% pour ces projets de paroisses. Le Conseil synodal et le comité du CSP, en sept ans, ont eu de la peine à trouver un terrain d'entente car, pour le CSP, ce projet semblait peu pertinent. Par contre ce laps de temps a permis de clarifier les choses. Dans le rapport, il a l'impression qu'on présente les objectifs comme de nouvelles choses à faire alors que l'objectif de développer les relations entre le Centre social protestant et les paroisses existe déjà puisque les diacres travaillant dans les paroisses sont en étroite collaboration avec le CSP; chacune et chacun ayant un "coach" professionnel du CSP comme relais. Le CSP participe aussi dans des projets que les diacres ont mis en place. M. Dubois se sent un peu mal à l'aise parce que le CSP est en même temps un des piliers de la diaconie mais, à titre personnel, il est peu convaincu de la justification d'un tel poste d'animateur à 50%.

Pour terminer, concernant le financement, les pistes sont là, mais il semble que tout reste ouvert. On annonce des démarches, mais ce qui est certain c'est que cela coûtera 60'000 francs à l'EREN. Au-delà, il y a peu de certitudes. Est-il si urgent de devoir décider aujourd'hui ? Ne pourrait-on pas envisager de mettre le poste au concours pour le 1^{er} janvier 2006 ? Dans ce cas, nous aurions le temps de décider au Synode de décembre, en connaissance de cause.

M. Armand Kurth, paroisse La Chaux-de-Fonds, à titre personnel et pour faire l'écho de ce qui s'est discuté au Conseil paroissial de La Chaux-de-Fonds, annonce que les mêmes doutes que ceux de M. Dubois ont été exprimés. Dans les différents lieux, les besoins ne sont pas forcément les mêmes. Il est dubitatif quant à la nécessité d'une coordination, donc d'une unification dans un domaine qui n'en demande peut-être pas. Si les diacres travaillent en collaboration avec le CSP, n'est-ce pas suffisant ? Le Conseil paroissial de La Chaux-de-Fonds avait décidé d'entrer en matière, mais de ne pas accepter la résolution.

Au vote, **l'entrée en matière est acceptée.**

Le président ouvre la discussion sur la résolution.

Le Synode décide de la création d'un demi-poste diaconal expérimental d'animateur-coordonateur de la diaconie de proximité, dépendant du Centre cantonal Diaconie et Entraide, sous réserve de l'acquisition du soutien financier, à ajouter au quota des postes à disposition du Conseil synodal.

Pour le Conseil synodal, **Mme Michèle Allisson** rappelle que la diaconie institutionnalisée est une chose mais que la diaconie de proximité est plus généraliste et suscite une entraide plus proche, mais qu'elle ne concerne pas forcément des gens qui sont en grandes difficultés sociales. Est-ce que les diacres de proximités suffisent ? Il semble que cela soit loin d'être le cas partout dans le canton. Il est important, pour le Conseil synodal, d'initier des projets dans les paroisses où il n'y en a pas et de donner une plus grande visibilité à cette action diaconale.

Le financement n'est pas encore acquis et s'il n'est pas trouvé, le poste ne pourra pas exister.

M. François Dubois, Centre cantonal Diaconie et Entraide, à titre personnel, précise qu'il a de la peine à décider de la création d'un poste alors qu'il n'y a pas de financement assuré. Le fait de valoriser des réseaux de solidarité dans les paroisses, les communes ou les quartiers est quelque chose de magnifique et louable, mais si le projet n'émerge pas du

terrain, il n'a pas tellement de sens. Il reste peu convaincu par les arguments entendus.

M. Armand Kurth, paroisse La Chaux-de-Fonds, demande si le Conseil synodal prend l'option de revenir en décembre avec un projet ou s'il préfère s'exposer à un refus ?

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, estime, au niveau financier, qu'il n'est pas possible de rechercher des fonds s'il n'y a pas un projet accepté par le Synode.

M. François Dubois, Centre cantonal Diaconie et Entraide, explique qu'au Centre social protestant (CSP), ce sont les besoins qui nécessitent de créer quelque chose et à partir de cela on fait une étude de faisabilité, on ficelle un projet, on cherche les fonds nécessaires puis on va devant le comité présenter le projet. Si le Synode doit se prononcer sur la diaconie de proximité, il sera le premier à voter oui, mais ici on demande la création d'un poste ce qui est différent. On peut très bien faire la demande à FONDIA avant la décision du Synode.

M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, rappelle le contexte du débat de sa paroisse qui trouvait que cette démarche pouvait présenter un intérêt pour certaines paroisses. La question qui se pose maintenant est de savoir si le Synode veut ou non de ce poste. La position du CSP est claire, celle du Joran était "oui, mais, pour les autres !".

Mme Marie-Henriette Zweiacker, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, dit que la même réflexion que celle de M. Dubois a été faite; c'est pourquoi elle ne soutiendra pas cette proposition.

Mme Nathalie Leuba, paroisse des Hautes Joux, trouve que personne ne se pose vraiment la question de proposer des projets de diaconie de proximité. Cette proposition du Conseil synodal pourrait peut-être stimuler certaines paroisses, comme la sienne, à avoir des projets de ce genre.

Pour **Mme Martine Matthey** la paroisse du Val-de-Travers était tout à fait favorable à ce projet.

La pasteure Benedict Gritti Geiser, paroisse La BARC, va soutenir le projet dans la même perspective que la paroisse du Joran, c'est-à-dire "oui, mais pour les autres". En même temps elle est assez convaincue que ce projet peut être intéressant puisque tout est à créer. Ne pourrait-on pas imaginer d'avoir une personne qui réceptionne les projets qui pourraient surgir ou qui existent déjà ?

Le pasteur Christophe Kocher, paroisse de Neuchâtel, précise que pour Neuchâtel, la réaction a été spontanément positive, un poste à 50% semble toutefois quelque peu insuffisant. Cet animateur sera-t-il le coach des coachs ?

M. Fred-Eric Jan annonce que la paroisse de La Côte soutient le projet sans avoir elle-même de projets qui vont dans ce sens.

Mme Michèle Allisson, pour le Conseil synodal, dit que la demande à FONDIA a été faite; ils attendent de connaître la décision du Synode. Ce qui a été exprimé par les paroisses va tout à fait dans le sens de ce que le Conseil synodal souhaite amener. Il y a une partie de travail qui est de recueillir des idées de projets pour aider des équipes à les mettre en place et, dans ce sens, le diacre animateur n'est pas le coach des coachs mais l'animateur d'une équipe. Au niveau de ses collègues diacres,

il est coordinateur. Pour les paroisses où il n'y a pas de diacre, il peut initier, donner des idées mais, toujours, la réalisation se fait avec un groupe de projet de la paroisse. L'idée est de rendre plus visible l'entraide toute simple qui a tendance à diminuer à notre époque. Le Conseil synodal sent un besoin dans ce domaine de la diaconie de proximité.

Le pasteur Patrick Schluter, paroisse La Chaux-de-Fonds, à titre personnel, annonce qu'il s'oppose au projet qu'il ne sent pas mûr. A la Chaux-de-Fonds on a perdu beaucoup de temps à mettre ce type de projet en place en raison de l'absence de projets venant de la base.

M. Claude Laperrouza, paroisse du Joran, trouve le projet séduisant mais, si on veut vraiment développer une diaconie de proximité, il faudrait attribuer, à une paroisse qui en ferait la demande, un animateur diaconal pour au moins six mois.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **le président** fait voter la résolution.

La résolution est refusée par 20 non, 13 oui et 11 abstentions.

14. Information du Conseil synodal concernant la consultation sur la consécration

Mme Monique Vust, pour le Conseil synodal, annonce le lancement officiel de la consultation sur la consécration. L'an dernier, il a confié au ThEF le mandat de la préparer et de la mener à bien. Il est satisfait du concept et des grandes lignes tracées et souhaite que le Synode s'implique dans la réussite de ce large débat qui devrait aboutir à une prise de décision synodale en juin 2006.

Deux objectifs à cette consultation :

- faire aboutir un débat, en cours depuis 1997 dans l'EREN, à propos de la consécration et des ministères,
- honorer deux motions, acceptées par le Synode en 1998, qui demandaient une étude d'ensemble sur la consécration, ainsi que d'examiner la possibilité de consacrer un laïc élu au ministère de direction de l'Eglise.

A la suite de ces deux motions, le Conseil synodal a nommé un groupe d'études qui a déposé en mai 2000 un rapport complet qui étudiait les divers scénarii ministériels. Ce rapport a fait l'objet d'un résumé lancé en consultation en 2001. Consultation qui n'a donné que très peu de résultats. Le Conseil synodal regrette que certains Conseils paroissiaux aient estimé que ce débat ne concernait que les ministres et qu'ils n'avaient pas les compétences pour se pencher sur la question.

Il convient d'élargir le débat. Des questions capitales se posent : quels ministres pour demain ? quels défis et attentes à l'égard des nouveaux ministres, des nouveaux ministères ? comment articuler consécration et reconnaissance des charismes de bénévoles se formant de plus en plus ?

La réussite de la consultation dépendra prioritairement de la réussite de la phase d'information. Il faudra faire comprendre que le sujet de la consécration n'est pas un débat d'initiés, mais porte sur des articulations très importantes dans la vie de l'Eglise.

La consultation se déroulera de septembre à décembre 2005. Divers événements seront organisés : cafés théologiques, débats, colloque d'une journée, le 19 novembre 2005, en collaboration avec la Faculté de théologie. Un rapport décisionnel sera présenté au Synode de juin 2006.

Le président ouvre la discussion.

Le pasteur Pierre de Salis, Centre cantonal Théologie Education Formation, précise que Mme Vust a très bien illustré le thème et signale deux éléments relatifs à la journée du 19 novembre, dont l'objectif initial est de réunir un échantillon significatif de Neuchâtelois au Louverain pour travailler la question de la consécration et des ministères. Il souligne le caractère inédit de cette journée puisque pour la première fois la nouvelle Faculté de théologie sera présente.

La parole n'est pas demandée sur ce point.

Le Conseil synodal propose d'ajouter un quart d'heure à la séance et de terminer tous les points, ce qui est accepté.

15. EREN 2003 :

- **introduction du Conseil synodal concernant le pilotage, l'accompagnement et l'évaluation du processus EREN 2003**
- **information de la Commission d'examen de la gestion sur son travail d'évaluation.**

La pasteure Isabelle Ott-Baechler et Mme Michèle Allisson, pour le Conseil synodal, introduisent ce point en parlant d'EREN 2003 comme d'un chantier inconfortable, puisque rien n'est terminé, mais où surgissent de belles promesses. Pour ce rapport, le Conseil synodal s'appuie sur celui de l'Equipe d'accompagnement du 11 mai 2005 qui précise qu'il doit permettre de :

- situer l'endroit où se trouve les paroisses sur le chemin de la mise en place de la nouvelle organisation.
- déterminer la direction à prendre et le chemin à parcourir.

Les délégués au Synode reçoivent le rapport, qui se résume par les points suivants :

Le Conseil synodal a identifié cinq lieux significatifs et délicats où se joue la réussite du projet :

1. **Les centres d'activités** dont le but est de déployer les forces sur le terrain.
2. **Les lieux de vie** qui incarne une présence de l'Eglise dans le village ou le quartier.
3. **Les Conseils paroissiaux** recouvrant l'entière responsabilité des activités de la paroisse et qui sont appelés à mettre davantage d'activités en commun pour développer des projets. Ils ont un rôle essentiellement politique.
4. **Le colloque** qui permet de mettre en équipe des permanents afin d'utiliser au mieux leurs charismes et compétences afin de recréer des liens avec les membres distancés.
5. **La dimension synodale** qui a pour but la simplification de la structure par la suppression de l'échelon régional ; les questions synodales sont traitées dans les Conseils paroissiaux.

Le Conseil synodal suggère quelques pistes pour la suite. Il encourage les Conseils paroissiaux à soigner la question **des Centres d'activités**. Il va demander à l'Equipe d'accompagnement d'analyser, dans chaque paroisse, comment se joue l'articulation avec **les lieux de vie**. Concernant les **Conseils paroissiaux**, il va demander aux formateurs d'adultes de proposer

un soutien ciblé. Il souhaite que **les colloques** revoient leur rôle, abandonnent les tâches de gestion et développent l'encouragement réciproque. Il propose aussi que l'Equipe d'accompagnement examine les projets pour créer des liens avec les membres distancés. De plus, pour la dimension synodale, le Conseil synodal va être attentif à ce le Synode se développe comme un lieu de débat où les Conseils paroissiaux peuvent faire connaître leurs préoccupations et convictions. Le Conseil synodal souhaite aussi que l'Equipe d'accompagnement étudie l'impact de la taille de la paroisse sur le rythme de la mise en place ainsi que sur le projet EREN 2003 lui-même.

En conclusion, le Conseil synodal pense que, dans l'ensemble, la nouvelle organisation se met bien en place, même si cela reste encore en chantier. Il se réjouit de la volonté affichée des responsables d'aboutir. Il est reconnaissant de l'immense travail accompli et des avancées prometteuses des paroisses. Il souhaite que les expériences, négatives et positives, puissent être source de richesse pour chacun et pour l'Eglise afin que tous grandissent dans la fidélité au Christ.

Le président ouvre la discussion sur ce rapport. La parole n'est pas demandée, il la donne au rapporteur de la Commission d'examen et de gestion.

Le pasteur Pascal Wurz, paroisse des Hautes Joux, rappelle que la Commission d'examen et de gestion est un des organes important du Synode et que sa fonction est aussi d'examiner le fonctionnement de l'EREN dans son ensemble, et donc le processus EREN 2003.

Dans un premier temps, le Synode et son bureau ont été évalués, puis le Conseil synodal et enfin tout ce qui concerne la formation et l'application. Actuellement, la Commission est en phase terminale de la première étape à savoir l'évaluation du Synode et de son bureau. Pour le Synode, un questionnaire a été envoyé en janvier 2005 avec délai de réponse au 15 février. Sur 73 envois, 46 réponses ont été retournées ce qui correspond à 63%, chiffre honorable, même si on pouvait espérer que l'ensemble des députés se sentiraient concernés. La CEG s'est réunie quatre fois afin de chiffrer les réponses. Dans une première phase l'analyse quantitative, puis l'analyse des commentaires et enfin une brève synthèse des différentes rubriques a été faite. Il ne reste plus qu'à faire un rapport global pour le Synode de décembre.

Un questionnaire différent a été envoyé au bureau du Synode. Une rencontre s'est déroulée, il y a une semaine, pour discuter et analyser, ensemble, les réponses données.

Ce point n'appelle aucune remarque des députés, **le président** passe au point suivant.

16. Rapport du Conseil synodal sur le traitement de la motion "financement de la Vie protestante neuchâteloise"

Mme Christine Fischer, pour le Conseil synodal, annonce que suite au Synode de décembre 2004, le Conseil synodal a confié au Conseil Information-Communication le mandat de traiter la motion concernant le financement automatique de la Vie protestante (VP) par les paroisses. Le dossier VP a été traité dès l'été 2004, un audit a été planifié et il est en court de réalisation. La demande a été entendue, le fruit est en bonne voie mais, il n'est pas encore mûr. Des mesures ont été prises telles que négociation de certains contrats, un rapprochement avec la VP Berne-Jura et une analyse de lectorat commune entre les deux magazines. Les différentes étapes avancent, les résultats de l'enquête sont intéressants et seront exploitables. Une conférence de presse présentant les résultats finaux est agendée pour le

mois d'octobre 2005 et des propositions concrètes seront soumises au Synode de décembre 2005.

Le président ouvre la discussion.

Le pasteur René Perret, paroisse des Hautes Joux, fait part de la lettre qu'il a fait parvenir au Conseil synodal précisant que :

Le traitement que le Conseil synodal a réservé à la motion en exergue n'est pas satisfaisant puisque renvoyant sa réponse au semestre suivant. Il ne tient pas compte de la demande des paroisses qui tendent à obtenir au plus vite la révision d'un système de financement devenu insupportable. En négligeant l'urgence de la situation, il court le risque qu'une franche hostilité se développe à l'égard de cette publication et, qu'entre-temps, des dispositions unilatérales soient prises en parfaite contradiction avec les intérêts et les possibilités d'évolution de ce journal. Une étude de lectorat ne saurait régler la question du dispositif régissant le financement du journal. Il serait regrettable qu'un sondage d'opinions se substitue à la question posée, à savoir : est-il légitime d'imputer aux paroisses le coût d'une publication sur le fonctionnement de laquelle, elles n'ont aucun moyen de se faire entendre ?

Mme Christine Fischer, pour le Conseil synodal, répond qu'il fallait traiter la motion avec sérieux et donc que ce problème ne pouvait être traité rapidement.

M. Bertrand Jaquet, paroisse de La Côte, à titre personnel, demande quel est l'objet de la conférence de presse, signalée pour octobre, alors que le Synode ne recevra un rapport qu'en décembre ?

Mme Christine Fischer, pour le Conseil synodal, précise qu'il s'agit uniquement de publier les résultats de l'enquête et que les décisions prises en décembre 2005 seront valables pour le budget 2006.

Le président rappelle que les délégués étaient d'accord d'allonger la séance d'un quart d'heure. Il reste le point 17 :

17. Rapport du Conseil synodal sur la pénurie-échanges Cevaa, résolution 146M

qu'il propose de reprendre au Synode de décembre 2005. **La proposition est acceptée.**

Il remercie chacun de sa présence et passe la parole à M. Laurent Heiniger pour la prière finale.

Le président Phil Baker clôt la séance à 17h20.

Neuchâtel le 15 août 2005

les secrétaires :

le président :

Florence Droz

Sandrine Minguely

Phil Baker